



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Pascale Spicher, Présidente
CONSEIL GENERAL	44 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Corinne Fässler, MM. Vanya Karati, Jean Pythoud, Gaël Gobet, Eric Guggiari et Dimitri Küttel
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSES	M. Bruno Marmier Mme Caroline Dénervaud a été annoncée avec du retard

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2017
2. Message relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes »
3. Message relatif à la reprise du Chemin du Cardinal Journet
4. Message relatif à l'octroi d'un crédit pour la piscine olympique du Grand Fribourg
5. Réponse au postulat 012 de M. Nicolas Schmidt (Verts) concernant l'inventaire du parc immobilier communal et stratégie pour une gestion de l'immobilier à long terme (pas de document)
6. Choix de l'organe de révision
7. Election d'un scrutateur suppléant (Centre gauche-PCS)
8. Election d'un membre à la Commission de politique sociale (Centre-Gauche-PCS)
9. Election d'un membre à la Commission d'aménagement (PLR)
10. Divers

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle et chers membres du public.

J'ai reçu plusieurs témoignages que les soucis ont illuminés votre été, nous allons empoigner ceux de cette soirée.

Nous partageons une pensée particulière avec M. Marc Odin qui est dans le public, vivant des instants de deuil lié à la perte de son papa.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 14 septembre 2017, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour pour la séance de ce soir.

Pour ce soir, Mme Corinne Fässler, membre du groupe PLR-Verts libéraux est excusée ainsi que MM. Gaël Gobet et Eric Guggiari, toujours pour le groupe PLR-Verts libéraux, MM. Dimitri Küttel et Vanya Karati du groupe PDC et M. Jean Pythoud pour le groupe PS.

Pour le Conseil Communal, M. Bruno Marmier est excusé. Mme Caroline Denervaud arrivera avec du retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres est présente. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre exact de Conseillers généraux présents ce soir.

Il y a un an jour pour jour, les drapeaux de notre Commune étaient en berne. A 16h00, ce même 5 octobre, les cloches sonnaient à toute volée la levée de corps de notre ami, camarade Conseiller communal terrassé le dimanche 2 octobre lors d'une escapade en montagne. Il n'est plus là, ne sera plus jamais là et nous ne savons toujours pas que faire de la si vive présence de son inéluctable absence.

En décembre dernier, notre désormais « *past presidente* » tentait de nous consoler avec ces mots « *Thomas Marthaler était apprécié de tous, peu importe la couleur politique. Il savait écouter, il savait fédérer. Doté d'une grande ouverture d'esprit, il avait cette intelligence du cœur qui forçait le respect de ses pairs. Son dévouement à la cause publique, et plus particulièrement envers notre Commune, a été remarquable. Thomas Marthaler était*

résolument positif et tourné vers l'avenir. Nous gardons de lui le souvenir d'un homme de bien». Un tel Conseiller communal en fonction qui perd la vie ne peut que laisser une belle trace.

C'est pourquoi, au nom du Conseil général, je tiens à féliciter le Conseil communal et son administration pour avoir eu la riche idée de nommer une des salles de notre nouvelle administration, salle « Thomas Marthaler ». Une salle sobre, aux murs et aux tables blanches, à la moquette et aux chaises noires, une salle dédiée aux nombreuses séances des différentes commissions. Pour que serve encore Thomas à la cause publique.

En date du 28 août dernier, j'ai reçu de la part de la Préfecture de la Sarine l'avis d'assermentation de M. Claude Monney, ce qui me permet de vous communiquer qu'il peut, dès lors, valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Né le 10 septembre 1966, veuf et papa de 3 enfants, M. Monney habite notre Commune depuis 1996. Il réside au chemin de la Pépinière. Ingénieur EPFL en électricité, il est actuellement collaborateur auprès de l'Office fédéral des transports, section "Technique des installations à câbles".

Il fut Conseiller général à Fribourg en 1996 avant d'emménager à Villars-sur-Glâne. Il a déjà fait une brève incursion au sein de notre Conseil général en 2016. En tant que membre nommé par son groupe des Verts Centre Gauche-PCS, il a rejoint la Commission des sports ainsi que la Commission de bâtisse de l'école du Platy. Sachez qu'il siège également au comité romand de l'ASLOCA ; qu'il est responsable de formation au Club alpin suisse, section Moléson et qu'il est au bénéfice d'une formation certifiée Jeunesse & Sport de coach.

M. Monney, je vous souhaite la cordiale bienvenue au sein de notre hémicycle, sachant que vous avez accepté ce mandat pour le remplir avec assiduité et conviction. Je vous demande de vous lever afin que les collègues des deux Conseils puissent faire votre connaissance.

Nous sommes 44 conseillers généraux présents.

En tant que Présidente, je suis invitée à chacune des séances des commissions qui siègent au nom du Conseil communal comme au nom du Conseil général.

Je remercie chaleureusement :

- la Commission du feu où j'ai appris que l'annexion du Corps des Sapeurs-Pompiers de Givisiez par le Corps de Fribourg ne se fait pas sans heurt mais grâce à laquelle nous allons bénéficier d'un échange de matériel ;
- la Commission des sports qui jongle avec trois dicastères (sport, bâtiments et écoles) pour équilibrer son budget ;
- la Commission financière qui s'est donné les moyens de nous proposer un organe de révision après avoir soigneusement étudié les dossiers et auditionner les candidatures ;
- la Commission des naturalisations où j'apprends qu'une maman veut devenir suisse pour que son fils puisse accompagner sa fin de vie tout près de lui car elle, elle a dû laisser mourir sa maman toute seule au pays.

Le 31 juillet dernier j'ai eu l'honneur d'être conviée par l'inter-société qui gère nos festivités du 1^{er} août pour prononcer un discours. Je remercie vivement MM Ian Peiry et François Grangier, Mme Martine Vorlet, MM Pierre Portmann et Pierre-Emmanuel Carrel, Mmes Caroline Dénervaud et Alizée Rey, MM Giovanni Antonio Colombo et Noé Rey et Mme Erika Schnyder d'avoir participé de manière active à ces festivités et contribué à la première qu'a été la distribution imprimée du discours. Le 1^{er} août, j'ai beaucoup plus lentement et sous une chaleur accablante, dérouler un discours au home des Martinets, sur invitation de son très jovial service d'animation.

La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants qui s'est déroulée le 28 septembre dernier, m'a permis de rencontrer nos nouveaux habitants. Ceux avec lesquels j'ai eu l'occasion d'échanger quelques mots sont unanimes : l'accueil dans notre Commune est d'une rare qualité. Encore un merci géant à notre administration et à la responsable de l'animation Mme Liechti sans qui cette cérémonie aurait eu probablement quelques couleurs mais pas beaucoup de goût.

Finalement, le Corps des Sapeurs-Pompiers me prie de vous informer de la date retenue pour la présentation de son rapport annuel et la cérémonie de promotion des grades, suivi d'une fondue à touiller soi-même. Celle-ci aura lieu le jeudi 18 janvier 2018 à 19h30 à la Caserne des pompiers. Une invitation en bonne et due forme vous parviendra ultérieurement.

Je profite d'un événement du calendrier 2018 pour vous inviter à relever soigneusement les 5 dates des séances du Conseil général en 2018 qui ont été jointes à la convocation du jour.

Pour terminer ce préambule, je rappelle à tous les membres qu'il vous faut soumettre au Bureau toutes vos propositions de modifications de notre règlement du Conseil général et ce jusqu'au 31 octobre prochain. Nous avons un ou deux articles qui ne sont plus conformes avec la Loi sur les communes et devons de toute manière passer par une révision. Les quelques dysfonctionnements relevés au sein du Bureau depuis le début de la législature est une autre des raisons d'être de cette révision.

Venons-en maintenant à notre séance.

En date du 28 septembre, le groupe des Verts Centre Gauche-PCS m'a fait part d'une demande de changement de l'ordre du jour. Il souhaite que nous retirions le point 5 de l'ordre du jour car selon l'art. 57, al 2 de notre règlement, je cite « *Le Conseil communal donne connaissance de sa détermination aux membres par écrit en même temps que l'envoi de la convocation pour la séance durant laquelle cet objet sera traité* ». Or, puisque le Conseil communal a demandé de mettre à l'ordre du jour sa réponse, nous sommes en droit de supposer qu'il s'est déterminé. C'est pour cela que le Bureau a accepté cet objet à l'ordre du jour. Par contre nous n'avons pas connaissance de sa détermination.

Pour rappel tous les documents projetés durant nos séances sont systématiquement ajoutés au procès-verbal.

Formellement, M. Nicolas Schmidt, auteur du postulat, maintenez-vous le fait que la réponse attendue à votre postulat doit l'être par écrit et par là-même le souhait que nous retirions cet objet de notre ordre du jour ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En tant que chef de groupe, c'est une décision commune que nous avons prise lors de notre séance de préparation. Effectivement, cette décision correspond parfaitement à notre argumentation et dans un premier temps nous étions d'avis de demander le retrait de cet objet de l'ordre du jour.

Au vue de l'explication rassurante du Conseil communal, nous n'allons pas demander le retrait de ce point pour ne pas faire un excès de formalisme. Je laisserai Mme Renklicicek vous expliquer ce qui nous a amené à ne pas demander le retrait de cet objet de l'ordre du jour.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Effectivement, nous avons eu une discussion sur le fait de présenter ou pas ce soir, la réponse de ce postulat. J'ai rassuré le groupe des Verts Centre Gauche-PCS en expliquant qu'il y aurait une présentation avec un PowerPoint et que celui-ci serait également disponible sur le site internet. Des questions pourraient aussi être posées. Tout cela semble avoir convaincu le groupe des Verts Centre Gauche-PCS.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret maintenez-vous ce point à l'ordre du jour ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Oui, nous maintenons ce point à l'ordre du jour.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au premier point de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 01.06.2017

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons partir du principe qu'il est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes »

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Maillard Russier Mélanie, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 septembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier et de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal suppléant.

La Commission financière a constaté avec satisfaction une amélioration du projet dans le sens souhaité par le Conseil général lors de sa séance du 3 mars 2017. En effet, les services communaux ont rempli leur mission, d'une part du point de vue technique en modifiant les tronçons 1 et 2 et d'autre part par une réduction du coût de près de CHF 200'000.00 par rapport au premier projet. L'exercice d'un 2ème message a permis d'aboutir à un projet de qualité à un coût raisonnable. Il eût été préférable et serait souhaitable qu'à l'avenir de tels projets puissent être acceptés par le Conseil général sans devoir être retiré pour réexamen.

Dans sa grande majorité, la Commission financière préavise favorablement la construction de cette piste mixte piétons/vélos « Dort/Verte Rochettes », pour un montant de CHF 334'000.00, auquel sera déduite la subvention de l'Agglo lorsque les travaux seront terminés.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas de remarque. Je reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Brouchoud-Bapst.

Mme Marie-Hélène Brouchoud-Bapst, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 26 septembre 2017, le groupe PDC a réexaminé le message relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte Rochettes ». Il se félicite que le Conseil Communal ait considéré la plupart de nos remarques dans ce nouveau message plus économe et complet.

Nous constatons que la coordination avec les travaux du CAD (Chauffage à distance) permet une économie substantielle de Fr. 13'000.00 sur l'installation de l'éclairage public pour le tronçon N° 1. Grâce à cette synergie, des travaux de génie civil, non prévus dans le message du 9 mars 2017, seront également réalisés pour un montant inférieur de plus de 40 %, soit une diminution de Fr. 30'000.00 au coût devisé en février 2017.

Nous saluons également la division par 6 du poste « Paysagiste, végétation » en confiant la réalisation des aménagements paysagers à nos services extérieurs, qui les réaliseront dans les limites des montants disponibles au budget ordinaire de la Commune.

Le groupe PDC regrette cependant le maintien de bancs à chaque place de repos dans ce quartier par sa nature et typologie particulièrement calme. Dans la mesure du possible, ce genre d'équipement devrait être installé avec parcimonie le long d'axe publique dans les quartiers résidentiels à faible densité.

Ainsi, le groupe PDC, malgré cette dernière remarque, vous invite à accepter ce message, plus complet, et d'autoriser la dépense de Fr. 334'000.000 inférieur de presque 15 % au montant de Fr. 392'000.00 demandé dans le message du 9 mars 2017.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Rozas.

Mme Giovanna Rozas Sagredo, Conseillère générale. Pour nous, il est essentiel de poursuivre la réalisation de notre réseau de mobilité douce, en effectuant les investissements nécessaires pour garantir dans notre Commune, une meilleure qualité de vie et une meilleure sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

Certains, pourraient penser que le mobilier urbain est un luxe ! Mais n'oublions pas, que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, habitant au Foyer des Préalpes qui est tout proche, et aussi les familles avec enfants, doivent pouvoir bénéficier aussi de ce confort et de cette sécurité. L'aménagement de ce tronçon, permettra ainsi une meilleure cohabitation entre les usagers piétons/vélos et une sécurité renforcée.

Je voudrais signaler, que certaines personnes en situation de handicap, doivent emprunter la route, car les trottoirs de notre Commune, ne sont plus adaptés à leur chaise roulante électrique.

Le groupe socialiste soutient en entier ce projet

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 27 septembre 2017, le groupe des Verts Centre Gauche-PCS a pris connaissance de ce message qui s'occupe du développement de la mobilité douce dans notre Commune et dans l'Agglomération.

Le groupe des Verts Centre gauche-PCS félicite le Conseil communal pour ce message et ce projet qui permet d'apporter une pierre supplémentaire à l'édifice de mobilité du 21^{ème} siècle.

Nous avons hérité d'une urbanisation fondée sur le concept d'une villa individuelle reliée entre elle par un réseau routier. Cette époque est révolue et il appartient à notre génération de chercher de nouvelles solutions afin de favoriser une mobilité plus douce et moins pesante sur notre environnement.

Notre réseau de mobilité douce, au contraire du réseau de motorisation individuelle, ressemble aujourd'hui à un réseau fragmenté, caractérisé par de petits tronçons discontinus, qui rend les déplacements urbains à pied ou à vélo peu attractifs.

Il nous semble important de continuer l'effort pour relier ces fragments et cela dans une optique compatible avec la structure actuelle de l'Agglo ou d'une fusion potentielle du Grand-Fribourg.

Le message qui nous est soumis remplit les aspirations du groupe des Verts centre Gauche-PCS, il a le mérite d'avoir été inclus dans les projets de l'Agglo avec la priorité nécessaire.

Merci aux personnes qui y ont pensé au moment opportun. Le cofinancement de l'Agglo qui en découle est de plus, un avantage non négligeable. Ce projet va contribuer à la réalisation de la Dort-Verte, qui demande encore des efforts avant qu'on puisse inaugurer avec champagne cet ouvrage dans sa totalité.

Le groupe des Verts Centre Gauche-PCS encourage le Conseil communal de continuer dans ses efforts de réaliser un réseau continu de mobilité douce.

Notre groupe remercie le Conseil communal d'avoir pris en compte les remarques exprimées lors du précédent message et vous invite à accepter ce message tel que présenté ce soir.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Bernhard.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale, rejoint la séance à 19h50.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Lors de notre séance du 9 mars 2017, le groupe PLR-PVL s'est engagé à promouvoir la mobilité douce dans notre Commune. On avait, dès lors, salué le Conseil communal de vouloir inciter plus de personnes et enfants à utiliser le vélo ou la marche à pied. Nous avons mentionné dans le message initial concernant la piste

mixte piétons/vélos « Dort-Verte Rochettes » qu'il était à première vue un projet qui incitait les gens à utiliser le vélo ou la marche à pieds. Peut-être, pour un jour se rendre à pieds à la piscine olympique.

Mais vu plus en détail, nous avons déploré que le projet n'incite pas plus de personnes à utiliser le vélo. C'était un projet de luxe qui n'était d'ailleurs pas coordonné avec les autres chantiers déjà sur place. Le message a ensuite été retiré par le Conseil communal.

Le Conseil communal a pris « un peu » en compte les critiques évoquées lors de la séance du 9 mars 2017. Il a montré qu'en coordonnant avec d'autres chantiers, des épargnes majeurs sont possibles. Il est lamentable que devoir menacer le renvoi du message pour que le Conseil communal saute à pieds joints sur l'occasion de coordonner des projets. Cela devrait être la chose la plus évidente à faire lors d'une planification. En plus, même s'il est dégraissé des travaux paysagers, le projet reste très cher étant donné la plus-value qu'il apporte.

Pour nous, la question reste de savoir, pourquoi il doit y avoir quatre places de repos sur une longueur de deux cents mètres, on craint que ces bancs soient pour la plupart du temps inoccupés et dès lors triste à voir. Le temps n'est plus aux dépenses non nécessaires et somptueuses mais plutôt à celles nécessaires et obligatoires.

Le groupe PLR-PVL va tout de même, en majorité, approuver ce message étant donné les synergies qui sont proposées avec la coordination des divers travaux mais nous vous assurons que ce sera le dernier que nous soutenons à des coûts aussi élevés.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres questions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Merci pour l'intérêt que vous avez porté à ce message. Au nom de M. Bruno Marmier qui en est le rédacteur et moi-même le suppléant, j'ai bien entendu votre souci concernant les bancs qui, d'ailleurs, ne sont pas si onéreux.

Nous avons accueilli hier soir une trentaine de personnes qui ont répondu à l'invitation de la Commune et de l'Agglomération. Cette invitation était adressée aux habitants des quartiers voisinant le centre sportif du Platy et les Martinets. Ils devaient se prononcer au niveau de l'aménagement et de la mobilité. Cette soirée était animée par l'Agglomération. Dans le cadre de l'aménagement, il est ressorti qu'il manque des bancs publics. Evidemment que nous

n'allons pas en mettre partout mais uniquement sur ce tronçon. Ces bancs ne sont pas des objets de luxe, ils rendront service.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? Tel n'est pas le cas nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes », pour un montant de Fr. 334'000.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 20'040.00, soit Fr. 13'360.00 pour l'amortissement de 4 % et Fr. 6'680.00 pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 41 oui, 1 non et 2 abstentions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la reprise du chemin Cardinal Journet

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Maillard Russier Mélanie, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 septembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier et de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal suppléant.

A l'unanimité, la Commission financière préavis favorablement la reprise au domaine public communal du chemin Cardinal-Journet qui permettra la mise à disposition d'un aménagement cohérent pour les usagers, toujours plus nombreux dans ce secteur, notamment avec la réalisation du projet de construction « Villa Beata ».

La Commission financière a pris note que les travaux ne débiteront en aucun cas avant que la convention de reprise de la route réglant la participation financière de toutes les parties prenantes ne soit signée.

La Commission financière propose au Conseil général de donner suite à la demande de pouvoir recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense de CHF 100'000.00 qui découle de cette reprise.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Roder.

M. Marc Roder, Conseiller général. Lors de sa séance de groupe du 19 septembre 2017, le groupe PLR-PVL a étudié le message relatif à la reprise de la route du chemin Cardinal-Journet.

Cette route située à l'extrémité de notre Commune, très proche du Guintzet, relie effectivement plusieurs sites médicosociaux, tels qu'un EMS, le Foyer de la Rose d'Automne, des appartements protégés, l'ancien bâtiment du séminaire diocésain, devenu un établissement du Réseau fribourgeois de santé mentale, ainsi que cinq nouveaux immeubles à la route av. Jean-Paul II.

Nous estimons que les négociations avec les propriétaires de la route ont abouti à de justes propositions, soit :

- la remise en état de la route existante à la charge des propriétaires ;
- la construction d'un trottoir, inexistant à ce jour, avec une participation pour moitié à charge de la Commune et pour l'autre moitié des propriétaires ;
- l'exécution d'un éclairage pour le trottoir à charge de la Commune.

Grâce à ces travaux, la route sera mieux sécurisée et transformée en zone 30km/h. Le message est complet et présente une bonne analyse du projet

Toutefois, une question cependant se pose :

Cette route, ce quartier, souffrent d'un manque évident de places de parking. Cette réalité s'aggravera à l'avenir avec l'augmentation constante des besoins en personnel et de places visiteurs des sites médicosociaux qui comme je l'ai dit précédemment sont situés aussi sur

l'avenue Jean-Paul II que la route Cardinal Journet. Et je ne parle même pas des week-ends, ou des rencontres de foot ou de rugby attirent de nombreux visiteurs.

La construction d'un trottoir carrossable permettra-t-il de parquer des véhicules tout au long de la route, ou sera-t-il interdit ?

S'il est autorisé, au vu de la faible largeur de la route, les piétons utiliseront la route et seront donc en danger, et ce d'autant plus que ces derniers sont pour la plupart âgés et ou handicapés. S'il est refusé, quelles mesures seraient envisagées pour faire vraiment respecter cette décision ?

En conclusion, le groupe PLR-PVL, unanimement, approuve le message présenté par le Conseil communal.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au niveau du Conseil général. Mme Ortner.

Mme Sophie Ortner-Gaillard, Conseillère générale. Le Groupe des Verts Centre Gauche-PCS a étudié le message relatif à la reprise par la Commune du chemin du Cardinal Journet. Nous tenons à souligner la qualité du message et sa clarté. Nous relevons que le projet apporte une amélioration des conditions pour la mobilité douce. Ainsi la Commune offrira à ses habitants un chemin qui permettra aux différentes catégories d'usagers de se partager l'espace à la satisfaction de tous.

Le groupe des Verts Centre Gauche-PCS va soutenir ce message et invite les autres groupes à faire de même.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Au niveau du quartier du Guintzet nous avons assez de places de parc. Pour les nouveaux bâtiments Sodalitas, il est prévu suffisamment de places de parc, notamment en sous-sol. La construction d'un trottoir sera surtout pour sécuriser les personnes âgées. Nous n'avons pas prévu pour l'instant de marquage pour les véhicules. Je suis passé encore ce matin et je n'ai pas vu de véhicules sauvages parqués le long de cette route. Bien entendu en cas d'abus, étant donné que c'est une route publique, l'ACoPol fera le nécessaire pour prévenir les automobilistes.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la reprise de la route du chemin du Cardinal Jurnet, pour un montant de Fr. 100'000.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 6'000.00, soit Fr. 4'000.00 pour l'amortissement de 4 % et Fr. 2'000.00 pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité, soit par 44 oui

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif à l'octroi d'un crédit pour la piscine olympique du Grand-Fribourg

Mme Pascale Spicher, Présidente Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Maillard Russier Mélanie, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 septembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Erika Schnyder, Syndique, en charge du dossier. En date du 4 octobre 2017, elle s'est à nouveau réunie pour entendre celles des représentants de l'Association Piscine Olympique du Grand Fribourg (POGF) notamment sur l'aspect financier du projet.

En préambule, la Commission financière déplore un message dont la qualité laisse à désirer, peu précis et lacunaire notamment quant aux aspects financiers du projet. La Commission financière a dû de se réunir deux fois pour obtenir les informations complémentaires nécessaires pour l'établissement de son préavis.

A la lecture dudit message, le doute est permis sur la question de savoir s'il s'agit bien d'un investissement ou plutôt d'un subventionnement, lequel serait alors une dépense de fonctionnement. Au demeurant, s'il devait finalement s'agir d'un investissement, le message devrait alors indiquer le numéro du compte d'investissement à imputer. La Commission financière demande au Conseil communal de clarifier ces points.

La demande du Conseil communal porte sur l'octroi d'un montant de Fr. 500'000.00 pour « couvrir les coûts préparatoires à la mise à l'enquête » comme l'indique le message. Or, la Commission financière estime, qu'en l'état, il importe avant tout d'obtenir d'une part, les éléments nécessaires au dépôt de la demande préalable et d'autre part, une analyse financière ceci en vue de la décision sur l'octroi du droit de superficie par le Conseil général. Pour ce faire, et compte tenu des années de préparation du projet par l'Association, un montant de Fr. 300'000.00 paraît suffisant pour atteindre la réalisation de cette première étape. Toutefois, ce financement, non négligeable, de notre Commune dans ce projet doit aller de pair avec un engagement et un pilotage plus soutenus de la part du Conseil communal avec les communes environnantes par le biais de contacts, notamment au sein du Comité de Direction de la Conférence régionale en vue d'obtenir de celles-ci un accord, au moins informel, d'adhésion au projet de piscine de Villars-sur-Glâne.

A ces conditions, la Commission financière, à l'unanimité, se déclare favorable à l'octroi d'un montant limité à Fr. 300'000.00 en vue d'une décision future sur l'octroi d'un droit de superficie.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Tout d'abord, je remercie la Commission financière d'avoir accepté de se réunir une seconde fois et d'auditionner les représentants de l'Association de la piscine olympique du Grand Fribourg notamment sur les aspects financiers de ce projet de grande envergure. Je regrette et je m'en excuse auprès de la Commission financière si le message n'était pas suffisamment explicite à cet effet.

Cela dit, diverses questions se sont posées sur la nécessité de la Commune de Villars-sur-Glâne de devoir participer financièrement à ce projet. Je voudrais rappeler un certain nombre d'éléments sans abuser de votre patience ni de votre temps mais qui permettront de clarifier la situation.

Je précise également qu'à la fin de mes explications je demanderai à Mme la Présidente de bien vouloir donner la parole à M. Gex pour une brève intervention.

S'agissant de l'obligation d'avoir une piscine, il est évident que pour la Commune de Villars-sur-Glâne, la nécessité d'une piscine olympique ne se pose pas en ces termes. En revanche, la Commune de Villars-sur-Glâne, à l'instar de toutes les autres communes du Canton devra faire en sorte de cofinancer la construction de bassins permettant l'exercice de la natation par les élèves à la fois des classes primaires, du CO etc. Pour ce faire, le Préfet de la Sarine, par

le biais de la Conférence régionale, dont je fais partie du Comité de pilotage, a mis en place des groupes de travail pour examiner les besoins de piscines et les possibilités d'implantation ainsi que le financement de celles-ci.

Comme le Comité de pilotage est composé pour l'essentiel de Syndics et que ceux-ci par définition sont très occupés, des sous-groupes de travail plus spécifiques ont été créés où chacun des différents problèmes sont étudiés. En particulier, il a créé un groupe d'accompagnement en matière de piscines, dont je fais partie, lequel a été prié de faire un état des lieux des projets de piscines susceptibles d'être subventionnées par les communes du district de la Sarine et de tenir le Comité de pilotage informé de toutes les démarches.

Ce sous-groupe s'est livré à une analyse assez pointue du nombre d'élèves, du besoin de piscines, du déplacement etc. et il est arrivé à la conclusion qu'il faudrait, sur l'ensemble du district, trois piscines. Une piscine, on le sait, la Ville de Fribourg la fera à St-Léonard mais pas avant l'horizon 2020 où les travaux préparatoires pourront débuter. Une autre piscine, vous avez pu le lire dans la presse de ce jour, va être faite par la Migros dans le cadre de l'extension du Centre commercial d'Avry. Nous n'avons pas beaucoup d'information sur cette piscine mais nous savons notamment que la Migros est d'accord, après moult discussions, de prévoir la construction, voire le suivi de celle-ci mais en aucun cas l'exploitation. Les Commune ne peuvent pas se permettre non plus, d'exploiter une telle infrastructure.

Le projet de piscine qui a été présenté par le Comité de l'Association piscine olympique du Grand Fribourg a séduit les communes de la Sarine. En tout état de cause, si ce projet ne se faisait pas, les communes devront financer d'autres projets, voire de construire elles-mêmes une piscine. Nous avons adhéré à cette proposition car c'est une démarche qui émane de privés et qui remplit nos obligations. Je tiens à souligner que les membres de l'Association ont fait un travail absolument titanesque, ils se sont engagés de manière extrêmement soutenue tant par leur implication personnelle que financière puisqu'à ce jour, près d'un million de francs a été déjà engagé pour le travail effectué. L'Association s'engagera non seulement à la construction de la piscine mais aussi à son exploitation.

Cette Association a obtenu l'accord du Canton pour le subventionnement de cette piscine olympique. Le Canton subventionnera une seule piscine olympique sur tout le territoire du Canton à condition que les autres collectivités publiques, c'est-à-dire les communes, voire les Associations de communes en fassent de même pour le même montant. Cela dit, ce projet nous a paru intéressant parce qu'il va toucher un bassin de population assez important dont pratiquement toutes les communes du Grand-Fribourg. La Ville de Fribourg estime pour sa

part, que dans les années futures elle aura également une augmentation de son besoin en piscine et devra très vraisemblablement utiliser cette piscine.

Cette piscine offre un autre avantage non négligeable, elle permet non seulement de faire nager à tout moment les élèves et les sportifs mais aussi le public. Je vous rappelle qu'il y a eu une pétition qui a incité le Grand Conseil à forcer la main du Conseil d'Etat pour allonger le financement pour les piscines.

A l'époque, il a été demandé à plusieurs communes si elles avaient des possibilités d'implantation pour cette piscine sur leur territoire. Après examen de la situation, la meilleure possibilité était d'implanter cette piscine dans le secteur du Platy.

Actuellement, la situation est bloquée car l'Association n'a plus les moyens d'aller de l'avant financièrement. Pour pouvoir lui octroyer un droit de superficie, le Conseil communal a décidé d'entrer en matière et avant de vous soumettre cette demande, il faut qu'il dispose d'un certain nombre d'éléments et, en particulier qu'il soit déposé une demande préalable, obligatoire d'après la LATec, pour l'implantation d'un projet de cette envergure.

Pour ce faire, l'Association doit présenter des études portant sur la structure du bâtiment, les circulations, l'énergie, le chauffage, etc. Ces études doivent être faites par des bureaux spécialisés et elles ont un coût, coût que l'Association ne peut pas supporter actuellement.

Etant donné que le Canton ne subventionnera pas, tant que les travaux ne seront pas entrepris, que les communes de la Sarine sont en stand-by même si le projet les intéresse, que les investisseurs privés qui ont été contactés, eux, sont prêts à entrer en matière à condition que la Commune offre ce droit de superficie. Vous vous imaginez bien que la situation est actuellement bloquée. Le Conseil communal qui, en a discuté longuement pour se demander s'il était vraiment opportun que la Commune de Villars-sur-Glâne doive procéder à l'avance financière qui permettra à ce projet de démarrer, a répondu positivement à cette question raison pour laquelle, il vous propose aujourd'hui cette demande de crédit.

En ce qui concerne la position de la Commission financière, je prends note qu'elle demande de procéder à une analyse financière ainsi qu'une analyse suivie des éléments permettant le dépôt de la demande préalable. En ce qui concerne cette dernière, l'Association de la Piscine olympique travaillera en étroite collaboration avec les services techniques de la Commune. Elle l'a déjà fait puisque les services techniques ont énuméré une série d'exigences indispensables à la présentation du projet. Il a fallu aussi tenir compte du passage de la

Transaggio dans ce quartier. Raison pour laquelle le projet a dû être quelque peu adapté. Tous les éléments financiers seront disponibles au moment où l'on vous fera la demande d'octroi d'un droit de superficie qui sera transparente et disposera de tous les préavis des services de l'Etat concernés. Comme je fais partie non seulement, du sous-groupe mais également du Comité de pilotage, et que par ce biais-là je peux avoir directement accès aux informations requises et au suivi du dossier par les autres communes, je peux également demander à mes collègues de faire accélérer les choses afin que les autres communes puissent se déterminer rapidement sur leur intention de cofinancer ce projet.

S'agissant de la question d'investissement de la subvention, il était, pour le Conseil communal, absolument indispensable que le montant que nous mettons à disposition de l'Association de la piscine olympique soit déduit de notre participation au financement de l'ensemble des piscines du district de la Sarine. Dès lors, ce droit de superficie d'un montant de 4 à 5 millions selon la surface du terrain, que le Canton considère acceptable comme participation financière de la Commune au titre des autres collectivités publiques.

Le montant de Fr. 500'000.00 que nous vous demandons ce soir sera comptabilisé comme participation de la Commune. S'il est inscrit dans les investissements c'est une subvention d'investissement ce qui est parfaitement prévu par la législation. A cet effet, mon collègue, M. Olivier Carrel, a pris la peine de téléphoner aux services des communes et il pourra vous apporter des éléments complémentaires si nécessaire.

C'est bien un crédit d'investissement que nous vous demandons avec en corollaire, le principe d'amortissement selon la Loi sur les communes ainsi que les intérêts, amortissables sur 5 à 6 ans.

Je reste à disposition pour répondre à vos questions. Je vous prie Madame la Présidente de bien vouloir donner la parole à M. Gex pour sa présentation.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Jean-Noël Gex vous avez la parole pour les dix minutes convenues.

M. Jean-Noël Gex, Président de l'Association Piscine Olympique du Grand Fribourg POGF. Tout d'abord j'aimerais remercier la Commission financière pour son soutien.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant de ce projet de piscine au Platy. Le crédit demandé est essentiel pour finaliser le processus de demande de permis de construire qui passe par une mise à l'enquête préalable selon votre règlement communal d'urbanisme.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans votre règlement et ne nécessite à ce jour aucune dérogation, ni sur la hauteur, ni sur les distances aux limites.

M. Gex projette au beamer un PowerPoint (disponible en annexe de ce procès-verbal) et explique sa présentation.

Ce que nous vous proposons est un projet de santé publique. Ce concept est unique en Suisse, il est multifonctionnel et modulaire. Il est à mi-chemin entre un bassin traditionnel et un parc ludique.

Nous avons étudié le projet comme un modèle d'efficacité énergétique avec le Groupe E Greenwatt SA. C'est un bâtiment Minergie qui permettra de réduire les charges d'exploitation. Nous avons choisi des partenaires locaux. La charpente est en bois suisse (fribourgeois probablement) certifié. Il faut dire que c'est deux ans de travail, trois ans pour l'architecte (à bien plaisir).

Ce projet a été soutenu par l'Association faitière Swiss Swimming, par le Canton, la Préfecture et le Conseil communal de Villars-sur-Glâne. Je crois que ce projet est attendu depuis 40 ans.

Concernant la modularité, vous pouvez voir une photo où nous pouvons partager la piscine en trois bassins de 25 mètres. C'est un programme unique en Suisse.

Notre programme ; une piscine pour tous, à tout moment et des lignes pour le public. Il est aujourd'hui possible de proposer une typologie des pratiques de la natation selon cinq types d'utilisateurs. D'une part,

- l'enseignement obligatoire, vous savez qu'il y a une loi scolaire qui impose 3 heures hebdomadaires d'éducation physique dans le programme scolaire, dont une heure de natation ;
- la compétition qui est la pratique la plus connue mais la moins importante quantitativement ;
- l'activité de perfectionnement ;
- l'activité de forme ;

- les activités de détente, elles viennent compenser des effets de la fatigue et du stress (aquagym, aquabike, etc.)

Seule une piscine de 50 mètres permet de répondre à tous ces besoins. Ce n'est pas seulement une piscine où il y a quelques lignes d'eau et où l'on peut nager. Il y a un petit parc aquatique pour les enfants, une fosse de plongeon, un mur de grimpe et une multifonctionnalité des bassins.

Le financement ; le subventionnement cantonal est acquis dans la mesure où il correspond au montant des collectivités publiques. Vous pouvez voir les fonds propres publics pour 7 millions, dont 5 millions pour le terrain, et 2 millions de la participation collective. La subvention cantonale est équivalente.

Les fonds propres privés se montent à 4,25 millions qui se composent en panneaux solaire, dons, financement participatifs et le nom du centre sportif. Nous allons emprunter effectivement 11.75 millions pour un total de 30 millions.

Avec ce modèle-là entre les collectivités et le Canton, le financement correspond un peu près à la moitié. On amène un peu de financement avec les prestations que je vous ai expliquées, la dette de 39% soit Fr. 11'750'000.00 c'est ce qui va donner également de la crédibilité sur le plan d'exploitation.

Les hypothèses de travail sur l'exploitation ; dans notre analyse de marché, nous ciblons toujours les cinq groupes d'utilisateurs.

Les écoles correspondent à 25 % des utilisateurs, peut-être plus, car il y a un intérêt marqué de la part du CO de la Sarine Campagne et du Haut Lac français.

Les clubs, les associations, l'université également Swiss Swimming sont très intéressés à une telle infrastructure, ce qui équivaut à 25 % d'utilisateurs.

Les autres divers utilisateurs correspondent au 50 % de notre potentiel. Si vous prenez une population de 100'000 personnes dans le Grand Fribourg, nous avons un potentiel de 700'000 entrées.

Nous pensons que 5 % de la population prendront un abonnement qui souvent est remboursé par les caisses maladie. Nous avons donc là un potentiel de recettes annuelles de Fr. 3'300'000.00. Ce montant correspond à notre budget d'exploitation.

La structure juridique ; l'Association POGF porte le projet. Nous allons créer une société immobilière pour la construction. Le capital sera constitué par l'association pour un tiers, les partenaires privés pour un tiers et les partenaires publics pour un autre tiers.

Pour l'exploitation, nous allons faire valider notre modèle par une étude qui va se débloquer si vous acceptez ce crédit.

Les chances et les risques ; je vous laisserai lire le slide car je ne veux pas prolonger mon intervention. Nous offrons là un site, unique dans le Canton et dans un centre sportif. La construction d'autres piscines est certes un risque. Toutefois, les nouvelles installations en concurrence avec des bassins de 25 mètres souffriront d'un conflit entre les divers groupes d'utilisateurs.

Pour terminer, j'aimerais vous assurer que nous nous sommes entourés des meilleurs spécialistes tant pour la construction, que les installations techniques, que pour l'efficacité énergétique. Nous avons pris pour modèle d'exploitation la délégation de services publics très en vogue en France et aux Pays-Bas et si le crédit est accepté ce soir, nous pourrions vous présenter prochainement les résultats de l'enquête que nous allons mener ces prochaines semaines sur l'exploitation de ce centre.

Je tiens à remercier ici tous les partenaires, la Commune de Villars-sur-Glâne, Myrtha Pools, Swiss Swimming, Groupe E, Farmwood, Baiutti et BDO.

Nous sommes confiants par notre modèle d'exploitation et vous invitons à soutenir ce projet. Merci.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que le groupe PDC souhaite une interruption de séance maintenant ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil général. M. Chardonnens.

M. Laurent Chardonnens, Conseiller général. POGF signifie Piscine Olympique du Grand Fribourg. Puisqu'il s'agit d'un projet d'envergure cantonale comme l'a dit M. Gex, il est logique que l'octroi du crédit pour préparer la mise à l'enquête de la construction de la piscine soit

partagé entre toutes les communes du Canton. A défaut, puisqu'il s'agit du Grand Fribourg, les communes avoisinantes notamment Fribourg, Avry, Belfaux, Corminboeuf, Matran, Marly, Granges-Paccot, Guin et Villars-sur-Glâne devraient prendre une partie de ce crédit à leur charge.

- pour quelle raison Villars-sur-Glâne est-elle la seule commune à engager de l'argent pour un projet qui finalement ne sera pas le sien propre, mais celui de toute une communauté ?
- s'il n'y a pas de participation des autres communes pour le moment, n'est-il pas préférable d'attendre la fusion du Grand Fribourg afin d'inclure toutes les parties (9 communes concernées) dans le projet POGF pour son financement ?
- pour quelle raison faut-il construire plusieurs infrastructures semblables (piscines, théâtres, terrains de football synthétiques, etc.) durant la même période ?
- n'est-il pas souhaitable de coordonner les efforts parmi les communes du Grand Fribourg pour réaliser des projets communs et de qualité ? Les constructions des théâtres de Nuithonie et de l'Equilibre en sont le parfait exemple. N'oublions pas que la population du Grand Fribourg représente moins de 80'000 habitants selon le site internet de l'Agglo. (www.agglo-fr.ch)

Le projet qui est passé de 22 à 30 millions de nos francs, n'est pas encore détaillé. Les 30 millions seront de toute façon dépassés. Le dossier avance avec des offres de +/- 10% pour certains postes cités dans le message au Conseil général.

De plus, les terrains sur lesquels est prévue la construction de la piscine sont propriété de la Commune de Villars-sur-Glâne. Un droit de superficie gratuit (99 ans ?) serait, si le Conseil général l'accepte, octroyé pour une implantation. Pourquoi le montant subventionnable de 6 à 6,5 millions tient-il compte du droit de superficie gratuit que Villars-sur-Glâne accorderait à cette construction ? Ceci dévalorise le terrain mis à disposition puisqu'aucune compensation financière directe n'est prévue.

Ensuite le droit de superficie (3'150 m² selon le message du Conseil communal, 3'360 m² selon l'étude de 5 emplacements, de mon avis pratiquement 4'000 m² puisqu'il faut ajouter 5 mètres courant de chaque côté du bâtiment) est un droit non réel puisque gratuit, calculé à 4 millions de francs pour la durée totale est ridicule. Cela représente grosso modo un montant de mille francs par m² sur une période de 99 ans, soit Fr. 10.00 an/m², ceci sans tenir compte

des infrastructures (routes et places de parc notamment) que la Commune mettra gratuitement à disposition.

J'aimerais finir avec une pensée du jour qui date de 2072 ans : « *Les finances publiques doivent être saines, le budget doit être équilibré, la dette publique doit être réduite, l'arrogance de l'administration doit être combattue et contrôlée* » Cette pensée date de 55 ans avant Jésus-Christ et a été prononcée par Cicéron.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le groupe PDC a pris connaissance du message relatif à l'octroi d'un crédit pour la piscine olympique du Grand Fribourg.

Avec ce message, le Conseil communal propose d'octroyer un crédit de Fr. 500'000.00 «afin de couvrir les coûts préparatoires à la mise à l'enquête préalable». Sous l'angle juridique, il s'agit là, d'une première procédure rendue obligatoire par notre plan d'aménagement local et permettant aux services de l'Etat de dire si oui ou non le projet concret présenté est faisable juridiquement sous l'angle du droit de la construction. Il s'agit d'une demande préalable, à savoir d'une procédure interne avec les services de l'Etat, sans parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, et non pas d'une «mise à l'enquête préalable». Cette demande préalable devra nécessairement être suivie d'une seconde procédure, à savoir de la mise à l'enquête publique de la demande de permis de construire, accessible à tout tiers intéressé.

En droit fribourgeois de l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC et RELATeC), la demande préalable n'a pas vocation à porter sur la faisabilité financière du projet de construction. Contrairement à ce qu'indique le message, les budgets de financement et des coûts de fonctionnement prévisibles ne font pas partie de la procédure de demande préalable et ne sont pas soumis à l'appréciation de la DAEC et des différents services de l'Etat. L'affirmation faite par le Conseil communal à ce sujet est erronée et prête totalement à confusion.

On observe que plusieurs postes des frais devisés dans le montant de Fr. 500'000.00 n'ont pas lieu d'être engagés au stade de la demande préalable. On pense notamment aux frais de maquettiste imagerie, de gabarits, d'ingénieur civil, de permis de construire et frais divers, pour un montant minimal de Fr. 120'000.--.

Le message présenté contient très peu d'informations financières sur le projet de piscine olympique. On observe que le projet de piscine est passé de 15 millions (sans la valeur du droit de superficie) à 22 millions, pour en l'état un projet de 30 millions (avec la valeur du droit de superficie). Avec un financement à concurrence de 6,5 millions en provenance du canton et d'un montant identique en provenance des communes, dont la valeur du droit de superficie de 4 millions, resterait à trouver un financement de 17 millions, soit le 56,6 % des coûts d'investissement. Notre district foisonne de projets publics ou privés de construction de piscine. On pense notamment à ceux d'Avry, je renvoie à l'article paru dans la Liberté de ce jour - et de Cottens, voire de Marly et bien sûr celui de Fribourg. Se pose légitimement la question de la faisabilité et de la viabilité financière du projet de piscine olympique.

L'éventuelle réalisation de la piscine nécessitera l'octroi d'un droit de superficie. Cas échéant, au moment de se prononcer sur la constitution de ce droit, notre groupe souhaite pouvoir disposer d'une image globale et complète de tous les éléments et engagements financiers à prendre en considération pour notre Commune. Notre groupe n'entend pas entrer dans la spirale du saucissonnage des crédits à octroyer, pour au final être placé devant la politique du fait accompli et n'avoir d'autre choix que celui d'accepter toutes dépenses supplémentaires. Nous avons tous en mémoire la construction du Théâtre de l'Equilibre. Alors que les Fribourgeois avaient voté sur un crédit de 35 millions, la réalisation en coûtât près de 50 millions (sauf erreur).

Outre les coûts d'investissement, avec l'engagement ferme du Canton quant à sa subvention, ceux des communes participantes et des partenaires privés, il s'agira d'avoir connaissance des modalités de constitution du droit de superficie (emprise du terrain, durée, prix au retour des installations dans la propriété de la Commune, prise en charge des éventuels droits de mutation et frais de notaire, autres dispositions financières). Il s'agira également d'avoir connaissance des engagements fermes sur la structure juridique en charge de l'exploitation de la piscine et sur la prise en charge de l'éventuel déficit des coûts de fonctionnement.

L'Association promotrice du projet a tout intérêt à faire traiter au stade de la demande préalable les sujets qui pourraient fâcher. La réalisation d'une piscine olympique occasionnera une augmentation importante du trafic journalier moyen sur la Route communale des Préalpes, unique voie d'accès au site projeté. Les aspects de mobilité et de stationnement sauvage sont un élément central qui devra être analysé sous l'angle du droit des constructions. La demande préalable devra apporter des réponses claires et précises au problème d'accessibilité de ce site, lequel se ferait par un réseau routier local (réseau collecteur ou de desserte) peu favorable au trafic motorisé.

Notre groupe sait que, cas échéant, le versement de la somme dont le crédit est demandé ce soir pourrait se faire à fonds perdu. Il est rappelé que Pro Piscine Fribourg a annoncé en mars 2015 le retrait de son initiative populaire pour un centre cantonal de natation, sur la base d'un contre-projet prévoyant un soutien spécifique aux piscines, avec des subventions pour un bassin de niveau inter-cantonal ou national et pour des bassins de niveau cantonal. Même un bassin de 25 mètres à Villars-sur-Glâne peut obtenir un subventionnement de la part du Canton et des communes.

On indique que l'Association (POGF) «a travaillé jusqu'ici bénévolement, par l'engagement de ses membres et des bureaux d'architectes et fiduciaire, qui ont permis de préparer les prémises d'un projet tout à fait réalisable». Au vu des éléments portés à notre connaissance dans le message, notre groupe souhaite pouvoir disposer pour la suite d'études de faisabilité et de solidité financières du Business plan, des coûts d'investissement et de fonctionnement (revenus/dépenses, prise en charge du déficit) à effectuer par un expert neutre et indépendant.

Notre groupe souhaite pouvoir en disposer au plus tard à l'occasion du vote sur la constitution du droit de superficie, avec la présentation d'un projet complet et entièrement ficelé. Pour que notre plongeon dans le Grand Bleu ne soit pas sans limite !

Il prendra alors sa décision en fonction du résultat de la demande préalable menée devant la DAEC et ses différents services au sujet de l'admissibilité juridique ou non du projet sous l'angle du droit de la construction, mais surtout en fonction du résultat des études de faisabilité et de solidité financières du projet entreprise par un expert neutre et indépendant.

Pour ce qui est du message qui nous est soumis ce soir, la Commission financière n'a donné son préavis que très tardivement. Hormis la somme préavisée, notre groupe en prend connaissance ce soir. Je requiers dès lors, une fois que les groupes auront pris leur position à ce sujet, qu'une suspension de séance nous soit octroyée afin de finaliser notre position.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. En tant qu'ancien nageur, je me souviens des trajets interminables pour participer aux compétitions romandes voire nationales en Valais, aux Vernets à Genève voire dans la banlieue zurichoise pour pouvoir profiter d'un bassin olympique couvert. Il y a presque 30 ans en arrière, le sujet d'une piscine couverte de 50 mètres faisait déjà débat dans le canton. Ahhh si celle-ci pouvait voir le jour à Villars-sur-Glâne... En tant que parent de 3 enfants, et soucieux de la santé physique de tous les enfants,

j'adorerais offrir aux chérubins de notre agglomération, et au-delà, leur heure de natation hebdomadaire avec une installation ambitieuse et de dernier cri. Ahhh que j'aimerais accueillir cette structure à Villars-sur-Glâne...

En tant qu'élu responsable des intérêts des citoyens qui m'ont porté, qui nous ont porté, dans ce gremium, je ne peux que regretter le manque de consistance du message qui nous est soumis ce soir. Outre le déroulement chronologique boiteux de la transmission des informations, arrivées au compte-gouttes et à bien plaisir, je constate que nous ne sommes pas prêts à nous prononcer aujourd'hui sur un tel projet. Ce soir Fr. 500'000.00, demain le droit de superficie, après-demain 1,5 millions au budget 2018. Pourquoi ne pas faire d'une pierre trois coups ?

Deux études ont été entreprises. Pour des résultats plus que discutables. Celle sur la mobilité ? Une plaisanterie. Côté Platy quasiment chaque week-end, pour ne pas dire tous les jours, je peux vous assurer que le site ne pourra supporter un tel complexe, lorsque plusieurs événements auront lieu en même temps. Avez-vous vu actuellement le parking n°3, celui de 100 places soit le plus grand, qu'occupe depuis bientôt 4 semaines notre chère armée suisse ? Il est inutilisable 3 à 4 mois par année. D'ailleurs l'étude souligne que pas moins de 60 places manquent à l'appel aux périodes de pointe. Va-t-on les construire ? Et si oui qui les payera ? Mystère. L'étude d'implantation ? Des dizaines de milliers de francs déboursés pour nous expliquer, noir sur blanc, que le projet doit se faire:

1. soit en prolongement du centre sportif, à l'est
2. soit en prolongement de Fribourg-Sud. Verdict ?

On opte pour le 3 ou 4ème emplacement, en sacrifiant ce terrain aux générations futures. Pourquoi payer une étude alors ? Pour ne pas suivre l'avis des experts in fine. Bref.

Quant au montant du projet final, qui pourrait prêter à d'intenses discussions, on nous a démontré ce soir lors de la récente présentation que la couverture des coûts d'exploitation n'est nullement garantie. Aucun engagement formel signé de la part des communes avoisinantes, un nombre d'écoles participantes aux coûts totalement estimatif (Avry, Marly, Vignettaz, CO Sarine-Ouest, etc) et un nombre d'abonnés privés avoisinant celui des supporters du HC Fribourg-Gottéron, club à la notoriété cantonale. Un brin utopique, vous en conviendrez.

Le financement d'infrastructures sportives a un point commun avec celui des infrastructures culturelles en cela qu'ils présentent naturellement un déficit structurel. Même le promoteur privé du projet de piscine à Avry l'avoue ce matin dans la presse. Ne nous en effarouchons pas, arrêtons de perdre de l'énergie en manipulant force chiffres pour tenter de démontrer un cash-flow positif voire même d'hypothétiques bénéfiques. L'œuf de Colomb n'existe pas. Réfléchissons à la meilleure manière de financer ce déficit, afin d'offrir les garanties nécessaires aux bailleurs de fonds externes, indispensables partenaires pour la concrétisation de ce projet. A l'aube du processus de fusion du Grand Fribourg, voilà une belle occasion de montrer que cette dernière peut réussir, en fédérant les communes concernées dans une association garantissant le financement d'exploitation à long terme du complexe, via une clé de répartition. Nous préférons une bonne surprise à une amère désillusion financière, nous le devons à nos concitoyens.

« Oui mais c'est à Villars-sur-Glâne de prendre le risque en premier », me direz-vous ! La Commune en assume déjà le plus gros en étant la Commune siège dans ce projet de piscine du Grand Fribourg. N'est-ce pas elle qui devra assumer les nuisances dues au trafic, entre autres ? Et que se passera-t-il en cas de faillite de la société d'exploitation de la piscine ? Nul ne le sait, sauf que Villars-sur-Glâne se retrouvera à nouveau seule pour en assumer les charges.

Nous nageons donc en plein flou, particulièrement financier. Or une solution existe. L'association POGF, que je remercie et félicite au passage pour l'immense travail accompli bénévolement ces dernières années, a impérativement besoin du droit de superficie. Ce DDP permettrait de débloquer bien des choses auprès de ses partenaires, que ce soit auprès des entreprises partie prenante au projet ou alors auprès de la banque octroyant l'emprunt hypothécaire. Mais pour obtenir ce DDP, une étude primordiale manque à l'heure actuelle: celle du bureau BPM à Berne, pour corroborer les chiffres figurants dans les différents business plans. Coût de l'étude : Fr. 55'000.00. Il s'avère que dans le budget d'investissement 2017, au chiffre 330.524, figure justement un montant de Fr. 120'000.00 sous le libellé : «Participation étude piscine publique ». Utilisons donc le solde de ce montant pour financer cette étude de BPM en priorité, sous mandat de la Commune.

Pour le groupe PLR-PVL, il est ainsi urgent d'attendre dans ce dossier et de prôner une politique des petits pas. En effet est-il absolument nécessaire à cette étape du projet de dépenser dix fois plus pour des études à la nécessité toute relative alors que nous n'en sommes qu'à la phase de demande préalable ? Ou alors est-ce simplement un excès de diligence de nos services techniques et du responsable du dossier ?

Nous avons à cœur de faire avancer le projet de la piscine, mais en aucun cas au mépris des intérêts de nos citoyens. Nous vous proposons ainsi de réduire le montant du message à Fr. 100'000.00 en utilisant les fonds disponibles figurant au poste 330.524 et ainsi de respecter le budget d'investissement 2017 approuvé par ce Conseil en février dernier. Merci de votre attention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général.
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 27 septembre dernier, le groupe PS de Villars-sur-Glâne a examiné avec beaucoup d'attention la demande de crédit de Fr. 500'000.00 pour la finalisation de la mise à l'enquête d'une piscine olympique à Villars-sur-Glâne au centre sportif du Platy.

En préambule, il convient de rappeler que notre groupe à l'unanimité constate la nécessité de construire une piscine, à la fois pour répondre aux exigences concernant l'enseignement de la natation dans nos écoles, mais aussi pour favoriser le sport dans la population de notre Commune. Une piscine digne de ce nom fait cruellement défaut depuis de nombreuses années dans notre agglomération. De plus, Villars-sur-Glâne devra de toute manière ces prochaines temps s'assurer l'accès à des piscines pour répondre aux exigences scolaires légales.

Lors de notre séance de préparation, nous avons écouté avec attention et intérêt les explications exhaustives et professionnelles de l'Association POGF et avons obtenu les réponses à nos nombreuses questions. Notre discussion intense nous a permis de cheminer dans ce projet et d'en avoir une vision beaucoup plus claire.

Pour faire simple, trois questions fondamentales se sont posées :

- pourquoi cette demande de crédit aboutit-elle à Villars-sur-Glâne et non pas à un ensemble de communes ?
- pourquoi le coût du projet passe-t-il de 15 à 30 millions de francs ?
- la population villaroise pourra-t-elle utiliser en tout temps les installations prévues ?

A la question une, force est de constater qu'il s'agit d'un concours de circonstances et aussi grâce à notre système politique que nous qualifierons de fragmenté ! En effet, l'Association POGF, à la recherche d'un terrain s'est tournée vers nos autorités avec lesquelles elle a pu

trouver le site du Platy pour l'implantation. Comme nous le savons plusieurs projets de piscines sont en préparation dans notre district, nécessitant une coordination, récemment mise en place. Ce groupe de coordination soutient le projet prévu à Villars-sur-Glâne. Ceci a pour conséquence importante, déjà évoquée par notre Syndique, que les financements engagés par Villars-sur-Glâne pour ce projet, seront ensuite déduits de sa part dû pour les autres piscines.

L'Association POGF se trouve actuellement dans une impasse. En effet, pour obtenir un permis de construire, elle doit satisfaire à un grand nombre d'exigences notamment cantonales, nécessitant un engagement financier que cette Association bénévole ne peut avoir. Seul, l'obtention du permis de construire permet ensuite de toucher les subsides cantonaux et d'avoir des sponsors qui s'engagent fermement. Quant aux banques, elles sont d'accord d'accorder un emprunt, mais seulement lorsque toutes les autorisations sont fournies et que le plan financier leur convient. Il y a longtemps que les banques ne prennent plus de risques pour de tels projets !

Ce projet est le plus abouti de tous ceux actuellement prévus dans notre district et y sursoir ne ferait que retarder le tout et vraisemblablement le renchérir.

Le plan financier public est clair et répond à la règle du jeu imposé par le Canton. Le Canton subventionne pour autant que les communes le fassent également.

A la question deux, le renchérissement de 15 millions. Le message répond en grande partie à cette question. Cette augmentation est en très grande partie liée aux exigences cantonales pour l'obtention du subside. L'Association POGF nous a bien expliqué que ce projet a pris de l'ampleur au fur et à mesure de la prise de connaissance des exigences cantonales. Rappelons que ce projet est issu d'une démarche citoyenne et que l'on ne peut raisonnablement pas exiger de l'Association une connaissance parfaite de tous les règlements avant la conception du projet. C'est justement le grand intérêt de ce projet, à savoir son élaboration progressive et réfléchie pour satisfaire tant aux besoins de la population que de la législation.

A la question trois, la population de Villars-sur-Glâne, pourra-t-elle utiliser sans restriction la piscine ? La réponse est oui. Dans le plan d'exploitation il est prévu un grand espace à disposition de manière permanente, de 6h00 à 22h00, 7jours / 7 jours, pour la population « hors club ». C'est pour satisfaire à cette exigence que sont prévues les différentes possibilités de modulation des plans d'eau, ce qui a aussi contribué au renchérissement.

Mesdames et Messieurs, il convient de souligner avec force, le courage et la détermination positive dont font preuve les membres de l'Association POGF. Il s'agit d'une démarche citoyenne. Ils travaillent tous bénévolement depuis près de 3 ans pour ce projet, palliant ainsi le manque d'enthousiasme tant des communes, exceptée la nôtre, que du Canton à la réalisation d'une piscine pour ce « centre fort » que devrait être ou devenir Fribourg.

Mesdames et Messieurs, ce soir ce n'est pas un banal crédit de Fr. 500'000.00 que nous devons voter. Il s'agit de l'avenir de ce projet. Si nous refusons ce crédit, notre groupe pense fermement que l'avenir de ce projet est grandement mis en péril. C'est une grande responsabilité que nous avons ce soir. Ayons pour une fois une vue de haut et ne nous accrochons pas aujourd'hui sur des détails. Ce projet est visionnaire ! Pensons à nos ancêtres qui ont construit par exemple le tunnel du Gothard ! Avaient-ils vraiment les mêmes certitudes que nous avons, nous, ce soir ? Nous ne le pensons pas.

En conclusion, le groupe PS soutient ce projet et la demande de crédit y relatif et vous encourage à faire de même. Nous vous rappelons à notre sens que ce projet est probablement le plus important de notre législature en termes de vision sociétale.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. En lisant le message et à travers la présentation, on croit déjà sentir l'eau se refermer sur son corps en sautant la tête en premier. Et la tête en premier, nous devons sauter dans une eau bien trop froide et accepter le message.

L'eau est froide car une fois encore le Conseil général n'a pas obtenu toutes les informations nécessaires avant la séance. Des rapports concernant la mobilité et l'emplacement, voté par le Conseil général, existent depuis un an, mais nous sont parvenus seulement maintenant. Des choix notamment sur l'emplacement ont été faits sans jamais consulter la Commission d'aménagement. Des questions concernant le financement restent ouvertes, sans que la Commission financière ait eu suffisamment de temps pour se pencher dessus. Y avait-il urgence ? Sans connaître la planification des étapes, difficile à comprendre.

Malgré cela, le groupe des Verts Centre gauche-PCS soutient pleinement le message. Car il faut une piscine dans notre région. Le besoin et l'utilité ne sont plus à démontrer. A deux reprises plus de 10'000 citoyens ont demandé une piscine dans le Grand Fribourg. La dernière fois en 2015. Actuellement, on passe plus de temps en route pour Morat que dans l'eau de la piscine. Une telle piscine ferait briller le blason de Villars-sur-Glâne et de la région.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative privée qui a porté le projet. C'est grâce aux passionnés de natation de la POGF qu'une piscine ne semble plus un mirage. Par contre, il est temps que les collectivités reprennent le flambeau et portent à leur tour le projet jusqu'à sa réalisation.

Nous voulons aller de l'avant avec le projet de la piscine olympique. Les prochains pas doivent justement permettre de clarifier les questions et remarques mentionnées dans les prises de positions des uns et des autres et notamment permettre l'implication des commissions du Conseil général.

Lors de sa préparation de la séance notre groupe a relevé les mêmes aspects cités par les autres partis, que je ne vais donc pas répéter. Par contre, nous voulons spécifiquement mettre l'accent sur les questions suivantes :

- Quel est globalement l'engagement de la Commune ? Quels sont les investissements annexes pour la Commune comme les places de parcs et des aménagements extérieurs ?
- Quels sont les engagements de la Commune lors d'une éventuelle faillite de l'exploitant afin de garantir une ouverture de la piscine sur le long terme ?
- Quelles sont les références et l'expérience dans la construction de ce type de bâtiment de l'architecte auteur de l'avant-projet ? Car il n'y a pas eu d'appel pour un marché public ;
- Pourquoi privilégier l'emplacement choisi alors que l'intégration au Centre sportif permettrait de ne pas gaspiller un terrain encore vierge ?
- Comment réduire l'impact écologique, notamment pour la consommation de l'eau et de son traitement ?

La piscine du Platy pourra bientôt ouvrir ses portes. Nous en sommes persuadés et nous nous réjouissons. Dans ce sens, les études prévues dans le message du Conseil communal sont nécessaires pour aller de l'avant. C'est pourquoi le groupe des Verts Centre-Gauche-PCS soutient le message. Et qui sait, dans 3 ans Villars-sur-Glâne pourra apporter une riche dot dans la fusion.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Je me permets de prendre la parole car on n'en a peu voire pas parlé : l'implantation et l'architecture. Premier point crucial de tout projet,

l'implantation n'est pas à négliger, d'autant que le bâtiment va être grand, très grand et aura un impact durable dans notre paysage.

Et l'architecture pas besoin de vous expliquer ce qu'il en est, mais comment obtenir une architecture de qualité ? Ce projet le mérite, Villars-sur-Glâne le mérite. Je n'ai pas la réponse mais je pose la question.

L'étude d'implantation (crédit voté par le Conseil général) a dû être demandée par la Commission financière pour être obtenue. Ce rapport de 12 pages, établi par un professionnel, je souligne professionnel, propose curieusement un autre choix d'implantation que celui décidé par le Conseil communal.

En conclusion je vous lis les recommandations du rapport, si vous ne les avez pas déjà tous lus avec attention, je cite :

« L'auteur de ces réflexions recommande à l'autorité communale de choisir un emplacement qui n'hypothèque pas le futur de la zone d'intérêt général du Platy, mais qui laisse aux générations futures la possibilité d'y implanter encore d'autres infrastructures sportives, culturelles, scolaires, etc. C'est pourquoi, une solution regroupant le Centre sportif et la piscine est à privilégier ».

La variante 3, au nord-est du Centre sportif, est incontestablement la variante la plus intéressante de ce point de vue et elle est aussi celle qui impacte le moins sur le paysage sensible et de grande qualité du secteur. Située dans le prolongement du bâtiment actuel, la piscine s'intégrerait dans la pente nord de la colline du Platy et formerait, avec le Centre sportif, un ensemble, certes de grande dimension, mais peu perceptible puisque à l'arrière-plan la colline masque l'importance des bâtiments. La hauteur de la piscine serait limitée à celle du Centre sportif, ce qui est parfaitement réaliste. Ainsi, le dos de la colline resterait entièrement dégagé et la vue lointaine sur le paysage serait préservée. En plus, les bâtiments situés à contre-jour, vu depuis le coteau habité, se fonderont dans la colline.

La variante 3 offre également des synergies intéressantes avec le Centre sportif existant (entrée, foyer, cafétéria, vestiaires, p. ex. lors de grandes manifestations). Aussi, elle permet de développer un concept architectural qui mette mieux en valeur l'accès au Centre sportif et élimine la grande place bitumée et peu accueillante devant le centre de loisir. Seule contrainte, le centre des jeunes (Dojo) devrait être déplacé ou éventuellement intégré à la nouvelle

construction. Cela dit, remplacer la construction actuelle du centre des jeunes (qui n'est pas une réussite architecturale) par une nouvelle bâtisse, ne serait qu'un atout pour le site.

Etant donné l'importance du bâtiment prévu, son affectation ouverte au public et son emplacement dans la zone d'intérêt général, propriété de la Commune, un concours d'architecture avec les aménagements extérieurs ou un mandat d'études parallèles règlement se justifie et devra être imposé.

La variante 5, intégrée au Centre commercial de Belle-Croix, est également une proposition très intéressante qui mérite d'être approfondie, car elle ouvre une toute nouvelle perspective de synergie avec le Grand Fribourg ».

Je termine encore que je n'ai rien contre l'association POGF et je souligne le travail qu'ils ont accompli jusqu'à ce jour.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y-a-t-il d'autres questions ou remarques de la part du Conseil général ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Une question concernant l'implantation. Si ce soir nous acceptons le montant de Fr. 500'000.00, la question reste ouverte de choisir l'emplacement. Celui proposé actuellement pourrait être mis de côté et choisir la proposition faite par M. Eugster, c'est-à-dire la variante 3, accolée au Centre sportif.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà mentionné en préambule mais répondre à vos questions dans la mesure de mes possibilités.

Tout d'abord, les questions soulevées par la délégation UDC. Je vous rappelle que les communes devront financer une ou plusieurs piscines en fonction des besoins. Ce n'est pas seulement Villars-sur-Glâne mais l'ensemble des communes. Actuellement, c'est un bassin de population de 100'000 habitants pour tout le district de la Sarine. Coordination, il y a, puisque M. le Préfet par le biais de l'Association Régionale de la Sarine, est en train de faire cet exercice.

Le projet, comme vous l'avez mentionné, n'est pas suffisamment détaillé, il est passé de 15 millions à 30 millions de francs, les raisons de cette augmentation n'ont été que partiellement mentionnées dans le message. Vous avez beaucoup parlé du droit de superficie en disant que c'est un terrain gratuit alors qu'il est pris en considération dans le calcul. A l'époque, quand il s'agissait d'une piscine de 15 millions, la Commune avait prévu de participer financièrement à titre gracieux, par le biais du droit de superficie.

Vous pensez que c'est normal que la Commune de Villars-sur-Glâne accorde un droit de superficie sans qu'il y ait une valeur de contre prestation alors que les autres communes en bénéficieront ? La réponse est bien entendu non ! Raison pour laquelle, le droit de superficie à une valeur et cette valeur doit être comptabilisée.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un droit de superficie sur une durée de 99 ans mais sur une durée de 30 ans car il faut tenir compte du fait que des bâtiments comme celui-ci, au bout de 30 ans, doivent être rénovés. Tout ceci sera énuméré dans le droit de superficie. Nous ne vous avons pas soumis, ce soir, le droit de superficie car celui-ci devra fait l'objet d'une attention particulière et minutieuse sur tous les éléments qui le composent, en particulier sur la viabilité financière du projet, sur le sort qui lui sera réservé au terme du droit de superficie et sur l'engagement que prendra le Conseil communal, en particulier sur le risque d'exploitation. Jusqu'ici, nous avons toujours admis que les Communes ne participent pas au déficit d'exploitation.

Les Communes qui enverront leurs élèves, nager dans cette piscine paieront un montant entre Fr. 300.00 et Fr. 350.00 par heure de natation. Actuellement, nous payons pour les élèves que nous envoyons à la piscine de l'Ecole libre publique seulement Fr. 95.00 / heure. Ce montant ne durera pas car si l'Ecole libre publique doit refaire sa piscine, les coûts seront adaptés. Par contre, je ne peux pas vous dire ce qui se passera en cas de faillite car malgré toutes mes qualités, je ne suis pas une devineresse. Le droit de superficie règlera la question de savoir ce qui dans 30 ans, s'offrira aux autorités : soit de prolonger le droit, soit d'exiger la remise en état du terrain. Toujours est-il que le plus important c'est que la Commune garde une mainmise sur le terrain et un regard sur la piscine.

Toutes ces questions-là feront l'objet d'une étude approfondie ainsi que pour les questions juridiques. On vous proposera le droit de superficie une fois que tous les rapports seront établis ainsi vous aurez tous les éléments en main et le plus de transparence possible.

En ce qui concerne, les autres piscines car il y en aura d'autres, celle de Fribourg ne se fera pas avant 2020, la piscine prévue à Marly sera à caractère privé et ne sera pas prévue pour les écoles du district à l'exception des écoles de la Commune de Marly. Cette dernière a déjà mentionné qu'elle était prête à entrer en matière pour son financement du moins partiellement. Il s'agira d'une piscine construite dans un quartier résidentiel destiné aux logements de ce quartier. La piscine de Cottens est également une piscine privée de 16 mètres qui ne remplit pas les conditions selon l'ordonnance cantonale et qui, semble-t-il se heurte actuellement à quelques difficultés au niveau de l'aménagement du territoire. La piscine d'Avry on en a déjà parlé, je ne reviendrai pas là-dessus. Mais j'insiste sur le fait qu'une seule piscine olympique ne sera pas suffisante pour l'ensemble du district de la Sarine.

Concernant la proposition du groupe PLR de réduire le montant à Fr. 100'000.00, le Conseil communal vous propose de la rejeter. Si nous vous avons fait une demande de crédit de Fr. 500'000.00, c'est parce que nous avons considéré tous les éléments indispensables pour cette étude préalable, sans lesquels, nous ne pourrions pas vous faire la proposition du droit de superficie. Autant refuser le message, ce qui aurait, au moins le mérite de la clarté.

S'agissant de l'étude d'implantation. Il est vrai, que celle-ci concluait que le meilleur endroit pour implanter la piscine était l'endroit où se trouve le Dojo. Le Conseil communal en a discuté longuement et est arrivé à la conclusion que ce n'était pas une bonne idée, même s'il s'agit d'une construction de peu de valeur architecturale. Si vous démolissez ce bâtiment, il faut reconstruire ailleurs. Est-ce que c'est vraiment censé de devoir cofinancer des piscines et en plus ouvrir un crédit pour reconstruire ces bâtiments. Nous avons examiné cette question sérieusement car les occupants du Dojo nous ont adressé une demande pour agrandir leur salle. Nous avons estimé en l'état que ce n'était pas prévu et dès lors, rejeté cette demande. Nous avons examiné toutes les variantes possibles et celle que nous avons choisie est celle dont les éléments positifs qui ressortent de l'étude sont le plus convaincants à nos yeux. En particulier parce qu'elle n'aura pas d'effets dérangeants face aux autres installations.

D'autre part, je rappelle que ce terrain dédié au sport, offre la possibilité de terminer ce complexe sportif tout en ne bougeant pas les autres éléments actuellement à disposition. Nous avons beaucoup insisté auprès de l'Association POGF pour que l'impact du bâtiment soit le moins important possible face au terrain. La pente du terrain permettra justement l'implantation en sous-sol, si je puis dire, de manière à ce qu'il n'y ait pas un monstre qui sorte du paysage car c'est un bâtiment important.

La Commune de Villars-sur-Glâne n'est pas le maître de l'ouvrage et n'a pas la possibilité d'imposer telle ou telle structure. Je rappellerai que du moment où l'impact est moindre sur le paysage où la réglementation communale, cantonale et fédérale est respectée, nous devons considérer que les obligations du maître de l'ouvrage sont remplies.

En ce qui concerne les études d'écologie en particulier sur le gaspillage de l'eau, il est prévu de réutiliser l'eau de la piscine pour l'arrosage des terrains de sport. L'Association POGF a fait en sorte, qu'il y ait des synergies entre tous les bâtiments dédiés au sport. La piscine sera aussi chauffée par le chauffage à distance qui est un élément particulièrement intéressant. L'accent sera mis sur les aspects, à la fois, économiques et écologiques. Je rappellerai également que l'Association POGF travaille en étroite collaboration avec le Groupe E Greenwatt pour tout ce qui concerne l'énergie du bâtiment. Les études qui lui seront demandées devront également porter sur ce point, de même que la question architecturale devra faire l'objet d'un examen approfondi, notamment s'agissant de la structure.

Si nous vous demandons le montant de Fr. 500'000.00 c'est pour faire toutes ces études et d'argumenter le droit de superficie avec tous les éléments en main.

Au cas où la demande de crédit est refusée ce soir, je doute que cette piscine puisse voir le jour et je suis sûre que de financer une autre piscine, nous coûtera tout aussi cher. Par ailleurs, je demanderai à Madame la Présidente une interruption de séance afin que le Conseil communal puisse se déterminer sur la proposition de la Commission financière.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que toutes les questions ont eu une réponse ?
M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Concernant la mobilité et les places de parc, je n'ai pas eu de réponse.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Excusez-moi M. Peiry, j'ai omis de répondre à ce point. En ce qui concerne la mobilité nous avons fait faire une étude de mobilité qui concluait qu'en l'état les places de parcs sont suffisantes. Il y aura probablement une circulation importante lorsqu'il y aura plusieurs manifestations en même temps. Nous avons également demandé à l'Association POGF de faire faire une étude de stationnement. Il n'est pas prévu que la Commune fasse elle-même des places de parc à cet endroit.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Avant l'interruption de séance, je vous rappelle qu'il y a deux propositions. Le groupe PLR-PVL propose de réduire le montant du crédit à Fr. 100'000.00. Le Conseil communal a demandé de retirer cette proposition. M Peiry maintenez-vous votre proposition ?

M. Ian Peiry, Conseiller général. Oui.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que la Commission financière maintient sa proposition de réduire le montant du crédit à Fr. 300'000.00 ?

Mme Maillard Russier Mélanie, Présidente de la Commission financière. Oui.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Je voulais préciser que nous allons finaliser notre prise de position et il n'est pas impossible que nous fassions nous-même une proposition, respectivement un amendement.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je prononce une interruption de séance de 10 minutes.

La séance est interrompue de 21h17 à 21h35

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à Mme Defferrard qui nous fait une proposition au nom du groupe PDC que nous allons projeter à l'écran.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Notre groupe propose l'amendement suivant :

Afin de permettre la mise en route du projet de la piscine olympique, le Conseil général est invité à autoriser le Conseil communal à dépenser la somme de CHF 400'000.00 afin de couvrir

- les frais de l'étude préalable à effectuer par l'Association et
- les frais d'études de faisabilité et de solidité financières du Business plan, des coûts d'investissement et de fonctionnement (revenus / dépenses, prise en charge du déficit) à effectuer par un expert neutre et indépendant sur mandat (s) de la Commune et à recourir à l'emprunt.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous avons un problème technique qui ne nous permet pas de projeter l'amendement au beamer. Mme Defferrard, j'oserais vous demander de nous relire lentement votre proposition. Merci.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Relit lentement la proposition du groupe PDC.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que le Conseil communal veut prendre la parole ?
Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal se rallie à la proposition du groupe PDC et le remercie pour avoir trouvé un terrain d'entente.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Peiry est-ce que vous maintenez votre proposition ?

M. Ian Peiry, Conseiller général. Est-ce qu'il serait possible dans la proposition du groupe PDC de préciser l'utilisation des montants. Par exemple Fr. 100'000.00 pour une étude financière indépendante et Fr. 300'000.00 pour les autres études afin que tout soit bien clair.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Est-ce que quelqu'un peut répondre à la demande de M. Peiry ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. J'ai cru comprendre que le groupe PDC se ralliait à la proposition de la Commission financière, d'accorder Fr. 300'000.00 à l'Association et Fr. 100'000.00 au Conseil communal de manière à ce qu'il ait une marge et c'est à cela que le Conseil communal se rallie.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Parfait, ça me convient. Dès lors je retire ma proposition de Fr. 100'000.00.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Maillard au nom de la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie brièvement et a pris connaissance de la proposition du groupe PDC. Elle retire sa proposition et se rallie également à la proposition du groupe PDC.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres questions au sein du Conseil général ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'aimerais une précision suite à la question de M. Moret sur le fait d'avoir encore la possibilité de changer l'emplacement après le vote.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Non, nous ne changerons pas l'emplacement. Il a été mûrement réfléchi et nous n'allons pas revenir sur cette question.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Le groupe PS, à sa grande majorité, va se rallier à la proposition faite par le groupe PDC.

J'ai encore une remarque à faire concernant l'intervention de M. Peiry qui faisait allusion tout à l'heure aux électeurs qui nous ont élus. Il a parlé de ceux qui veulent voir que les critères financiers dans nos démarches, ceux qui veulent tout savoir en détail, même pour des projets où la connaissance des détails n'est pas possible.

Par équilibre, j'aimerais parler des citoyens qui nous ont élus pour avoir des visions sociétales et répondre aux besoins de la population. Et, il est vrai, de prendre aussi quelques risques parfois. A cet égard, le risque de ce soir me paraît logique au vu du consensus que nous sommes en train de trouver. Nous voyons bien que c'est jouable. Arrêtons de voir les détails, sans prendre du recul, cela aussi les électeurs nous le demandent.

Donnons aussi l'exemple à notre Canton en étant audacieux et visionnaires.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Reprendre le pilotage par la Commune et se limiter à ce qui est nécessaire, c'est-à-dire l'enquête préalable, étudier les questions ouvertes, notamment financières et permettre une vision d'ensemble. Tout cela semble être finançable pour un montant de Fr. 400.000.00 donc nous nous jetons à l'eau !

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Etant donné qu'il reste une seule proposition modifiée, nous allons voter sur cette dernière.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal modifié concernant l'octroi d'un crédit pour la piscine olympique du Grand Fribourg, pour un montant de Fr. 400'000.00 TTC, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 66'000.00, soit Fr. 60'000.00 pour l'amortissement de 15 % et Fr. 6'000.00 pour les intérêts de 1.5 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

La demande de crédit de Fr. 400'000.00 est acceptée par 43 oui et 1 non

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je remercie les membres de l'Association POGF qui vont nous quitter. Permettez-moi d'exprimer un regret : que ce ne soit pas leur nom qui puisse figurer en haut de la piscine, il le mériterait tellement leur travail est conséquent. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Réponse au postulat 012 de M. Nicolas Schmidt (Verts) concernant l'inventaire du parc immobilier communal et stratégie pour une gestion de l'immobilier à long terme (pas de document)

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. J'ai le plaisir de répondre au postulat déposé par M. Nicolas Schmidt, cosigné par Mmes Sandra Schabrun et Mélanie Maillard Russier, par une présentation au beamer (disponible en annexe de ce procès-verbal).

A la première question : quels sont les immeubles et les terrains appartenant à la Commune ?

Je vous ai mis une carte de la Commune, pas très visible au beamer, avec tout le parc immobilier de la Commune, tant les terrains, les écoles que les bâtiments administratifs. Vous pouvez voir le nouveau bâtiment administratif à la route du Petit-Moncor 1b, le BSEV, le

complexe de Villars-Vert, le réservoir, Nuithonie, l'école de Cormanon, les Martinets, l'école du Platy en construction, etc. Sur ce plan vous avez une légende avec les couleurs, ainsi que des numéros qui correspondent aux bâtiments et terrains que nous possédons.

Nous vous avons fait une liste avec la désignation des bâtiments, leur adresse, leur année de construction ou rénovation ainsi que leur état. Cette liste comprend les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires, les équipements et infrastructures culturels, sportives et de santé. Vous constaterez que la salle Mummenschanz est à rénover. Vous avez également les salles de sociétés, les cabanes, les refuges puis les parkings sur le domaine publique, la protection civile et les divers. Dans les divers, vous avez notamment la station d'épuration, la station de pompage, les bâtiments des jardiniers, la déchetterie, le four à pain etc.

A la 2^{ème} question : où se situent les services de la Commune et leurs différents lieux de travail ?

Une grande partie de la réponse a été donnée par le biais de la carte ainsi que du tableau. La Commune a acquis et rénové le bâtiment sis à la route du Petit-Moncor 1b pour loger son administration. S'y trouve le Conseil communal, le secrétariat communal, le service des finances, le service social, le service des curatelles, le service des écoles, la réception principale, le contrôle des habitants et l'ACoPol.

Les locataires du 2^{ème} étage ayant donné leur congé pour la fin de l'année, le Conseil communal étudie la possibilité d'accueillir également les services techniques dans le bâtiment du Petit-Moncor 1 b. Cela permettrait d'améliorer les synergies entre les services ainsi que faciliter les liaisons informatiques. L'étude est en cours et, en fonction du résultat un message sera présenté dans ce sens au Conseil général prochainement.

Ainsi, il ne restera à la route de Chandolan1 plus que les services extérieurs en lien avec les pompiers. Les services extérieurs bénéficient encore de surfaces aux Rochettes 4 et à Ste-Apolline 12a pour l'entreposage de matériel et machines.

L'étage occupé par les services techniques sera proposé à la location.

A la 3^{ème} question : quelles sont les surfaces immobilières utilisées par chacun de ses services ? Quels sont leurs besoins actuels et futurs ?

La répartition des surfaces par service a tenu compte des besoins de chacun, mais permet également d'absorber une augmentation de personnel à moyen terme.

Les surfaces utilisées par l'administration communale à la route du Petit-Moncor 1 b représentent 2'100 m². Le 2^{ème} étage à disposition depuis 2018 a, quant à lui une surface de 880 m². Actuellement, les services techniques occupent une surface de 720 m² à la Route de Chandolan 1.

En l'état j'estime avoir répondu plus au moins au postulat. Il y avait un autre paragraphe dans le postulat, je cite :

« Il serait par ailleurs utile d'étudier s'il est opportun d'établir une stratégie du parc immobilier. Cette stratégie serait la base pour la gestion du parc immobilier et permettrait de tracer des solutions pour combler les futurs besoins des services et de leurs usagers ».

J'ai pris la liberté de vous donner quelques éléments de réponse en fonction de ce que l'on a et en ciblant certains bâtiments et éléments importants.

Tout d'abord, les écoles. Actuellement, environ 1'100 élèves sont répartis sur 3 sites. Pour la rentrée 2019/2020 les élèves seront répartis sur 4 sites en déchargeant les écoles de Cormanon et des Rochettes. La nouvelle école du Platy prévoit la construction de 12 salles de classe primaire et 3 salles de classe enfantine.

Selon le rapport du Service cantonal de la statistique établi en 2013, les projections des effectifs scolaires pour 2025 se situent entre 1'400 et 1'600, enfants de 4 à 12 ans. Ces projections tiennent compte des nouveaux quartiers y compris le quartier du Croset.

Avec les démarches entreprises sur Cormanon et le Platy, les besoins sont couverts pour les 10 prochaines années. Avec l'ouverture de la nouvelle école du Platy, les pavillons provisoires situés au sud du chemin des Ecoles devront être supprimés. Leur déplacement ou leur vente, devront être analysés dans le courant 2018.

Pour l'accueil extrascolaire, la Commune a profité des projets scolaires de Cormanon et du Platy pour réaliser des structures AES pouvant accueillir les enfants en prenant en compte l'évolution démographique. En comparaison avec les communes voisines, la Commune de Villars-sur-Glâne est relativement bien dotée.

Pour l'animation, en plus du pavillon du Milieu et celui des jeunes au Platy, l'animation a également ouvert une antenne dans le quartier des Dailles à la rue des Platanes et profitera de la nouvelle infrastructure de la grande salle de Cormanon.

Pour les équipements sportifs, la Commune compte une des rares salles triple du Canton, ainsi qu'une salle double à Villars-Vert et une salle simple aux Rochettes. Dès le printemps 2018, la nouvelle salle de sport de Cormanon sera à disposition. Dès l'été 2019, une salle double sera à disposition dans la nouvelle école du Platy. Ces salles permettront de répondre aux besoins scolaires mais également aux besoins des clubs de Villars avec lesquels une nouvelle répartition sera mise en place.

La réalisation du terrain synthétique a permis de répondre aux besoins du football.

Il reste tout de même quelques défis. Notre zone sportive du Platy mérite une analyse en profondeur pour le moyen à long terme. Par exemple pour la mobilité douce, la piscine, etc.

Ensuite, la bibliothèque. A quand une bibliothèque communale digne de notre Commune ? La bibliothèque actuelle ne permet pas de développer l'accueil de la population. Le Conseil communal analyse actuellement plusieurs variantes afin de rationaliser le fonctionnement tout en améliorant l'offre. Une fois définie, la proposition du Conseil communal sera soumise au Conseil général. Comme il a été soulevé lors de la séance du budget, un montant était prévu pour une étude concernant les bibliothèques. Actuellement, on constate que la bibliothèque n'est pas assez grande, à nous de voir si on la garde ou on la change.

La déchetterie. Un couvert a été réalisé afin d'améliorer les conditions de travail des employés communaux. A moyen terme, il est prévu de démolir la fermette dont la rénovation n'est pas utile et serait coûteuse. Seule la réalisation d'un bureau pour les employés communaux est nécessaire ; à définir encore sous quelle forme. Nous réfléchissons au développement des déchetteries de quartier.

En conclusion, on peut relever que les besoins scolaires, parascolaires et administratifs sont couverts et que les structures en place permettent d'absorber le développement de la Commune à moyen terme.

Les besoins sportifs et culturels ne sont que partiellement couverts ; des analyses sont en cours ou doivent être envisagées sur le moyen terme.

Avec le projet de fusion, à notre avis, l'investissement nécessaire pour développer une stratégie généralisée plus précise semble prématuré.

Ces slides seront à votre disposition sur le site internet. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Merci Mme Renklicicek pour toutes ces informations. Tout d'abord, je vais me prononcer par rapport à la forme écrite. Vous avez pris le risque d'une présentation, et vue les problèmes techniques que nous avons eu, on imagine ce que ça aurait pu être ! Heureusement tout est rentré dans l'ordre et aujourd'hui on a eu beaucoup d'informations et je vous remercie pour le travail fourni. Il y a des indications très intéressantes pour avoir une vision globale de la Commune.

Concernant la satisfaction de la réponse, étant donné que nous venons avec les cosignataires de découvrir ces informations, nous ne pouvons pas prendre correctement position.

Mme Pascale Spicher, Présidente. J'informe le Bureau que Mme Elsa Rohrbasser, Conseillère générale doit quitter la séance (21h59) n'étant pas très bien. Dès lors il y a un membre en moins.

Mme Elsa Rohrbasser quitte la séance à 21h59.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Ce postulat me rappelle que nous avons déposé avec Mme Mottolini en 2013, le postulat N° 001 pour une demande d'analyse des salles à disposition dans la Commune. Nous avons retiré ce postulat du fait que Mme la Syndique nous avait promis en 2013 que toutes les salles disponibles ainsi que les personnes de référence allaient être mentionnées le site internet. Pour l'instant ce sont toujours les mêmes salles qui sont mentionnées. J'aimerais rappeler cela au Conseil communal du fait que c'était une promesse faite et que nous avons retiré le postulat. Je pense que c'est de bonne guerre que nous ayons nous aussi cette information sur les salles.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En complément à ce que nous a présenté Mme Renklicicek, il serait intéressant d'évaluer également la valeur financière des différentes propriétés de la Commune. C'est un petit complément à ajouter que je vous suggère. Je vous remercie de nous avoir donné une vision stratégique sur tout le parc immobilier. Nous découvrons que nous possédons beaucoup et que si nous voulons développer, nous avons des pistes pour être cohérent. Nous sommes malheureusement bloqués avec l'emplacement de la piscine car là, je pense que l'on a fait du court terme. Avec ce qui nous a été dit, nous ne ferons plus comme aujourd'hui, de ne plus avoir le choix de changer l'emplacement de la piscine et je le déplore avec mon collègue, M. Grangier.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller communal. Je vous remercie également pour l'excellent travail. Pour la première fois, j'ai pu avoir une vue d'ensemble. Cela me donne des autres idées car nous avons d'autres infrastructures comme les routes, les canalisations, etc. qui font aussi partie de notre infrastructure et il serait intéressant de voir l'état des lieux de tous ces éléments.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Choix de l'organe de révision

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à la Présidente de la Commission financière, Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Selon l'article 98 al. 1 de la Loi sur les Communes du 25 septembre 1980, il appartient au Conseil général de désigner l'organe de révision sur la proposition de la Commission financière.

Au terme de la durée du mandat maximal de six ans confié à la Société Multifiduciaire Fribourg SA, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel organe de contrôle.

Pour ce faire, la Commission financière a lancé un appel d'offres de gré à gré, sans concurrence, auprès de onze fiduciaires de la place pour l'octroi d'un mandat de révision des comptes communaux, pour un à trois exercices avec reconduction possible. Huit fiduciaires

ont déposé une offre. Dans sa séance du 20 septembre dernier, la Commission financière a reçu les représentants de quatre d'entre elles, répondant le mieux aux critères.

Le choix s'est porté sur la fiduciaire REVICOR Consulting SA à Fribourg. Cette fiduciaire, fondée en 1974 n'a cessé de s'agrandir pour devenir au fil du temps le groupe CORE qui compte aujourd'hui soixante collaborateurs.

La fiduciaire REVICOR Consulting SA à Fribourg, qui fait partie du groupe CORE est membre de l'Association Fiduciaire Suisse et d'EXPERT Suisse. Elle remplit toutes les exigences d'agrément et d'indépendance pour l'exercice de son activité de révision.

L'équipe de révision sera composée de trois personnes expérimentées dont M. Markus Jungo expert-comptable diplômé et expert-réviseur qui sera le responsable du mandat. Cette société a une expérience confirmée dans la révision de communes. Elle exerce le mandat d'organe de révision pour la Ville de Fribourg et de nombreuses autres communes telles que Granges-Paccot, Avry-sur-Matran, Morat, Tavel, etc.

Le coût annuel qui s'élève à CHF 18'000.-- + TVA est compétitif et correspond au montant alloué aux précédents mandats.

La Loi sur les communes prévoyant un mandat qui s'étend sur une durée de un à trois exercices comptables, la Commission financière propose au Conseil général d'octroyer à la fiduciaire REVICOR Consulting SA de Fribourg un mandat de révision de trois ans qui pourra être reconduit en cas de satisfaction.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il des questions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le choix de la Commission financière sont priés de le manifester par main levée.

Le choix de la Commission financière d'octroyer le mandat de révision à la fiduciaire REVICOR Consulting SA est approuvé par 42 oui et 1 abstention

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci à la Commission financière pour ce travail d'investigation. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Election d'un scrutateur suppléant (Centre gauche-PCS)

Mme Pascale Spicher, Présidente. Suite à la démission de Mme Sandra Schabrun en juin dernier, le poste de scrutateur suppléant est resté vacant pour le groupe Centre gauche-PCS. Je donne la parole au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Mme la Présidente comme vous avez très bien présenté M. Claude Monney, je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais proposer M. Monney pour ce poste.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

M. Claude Monney est élu scrutateur suppléant par acclamation.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Félicitations à M. Monney qui aura peut-être la chance d'officier une fois en tant que scrutateur suppléant. C'est un rôle important car j'ai besoin d'un Bureau qui fonctionne bien. Passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election d'un membre à la Commission sociale (Centre gauche-PCS)

Mme Pascale Spicher, Présidente. Toujours suite à la démission de Mme Sandra Schabrun, une place est devenue vacante au sein de la Commission de politique sociale qui aujourd'hui est composée de 6 membres, à savoir :

Mme Giovanna Rozas Sagredo pour le Centre gauche-PCS,

Mme Sophie Ortner Gaillard pour les Verts ;

Mme Martine Vorlet pour le PLR ;

Mme Marie-Hélène Brouchoud pour le PDC ;

M. Marc Roder pour le PLR ;

M. Alexandre Duspasquier pour les Verts-Libéraux

Cette commission est une commission du Conseil général. La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous proposons à nouveau M. Claude Monney pour ce poste.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

M. Claude Monney est élu membre de la Commission de politique sociale par acclamation.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 9 de notre ordre du jour.

9. Election d'un membre à la Commission d'aménagement (PLR)

Mme Pascale Spicher, Présidente. Suite à la démission de Mme Corinne Fässler de la Commission d'aménagement, nous recherchons un membre pour la remplacer. Cette commission du Conseil communal est composée de 14 membres, à savoir :

4 conseillers communaux dont :

M. Bruno Marmier ;

M. Nicolas Bapst ;

M. Pierre-Emmanuel Carrel et

Mme Belkiz Renklicicek et

10 Conseillers généraux dont :

Mme Katharina Buchs ;

Mme Elsa Rohrbasser ;

Mme Francine Defferrard ;

Mme Elise Moret ;

Mme Irene Bernhard ;

M. Adrian Etter ;

M. Pierre-Yves Moret ;

M. Alexandre Wicht ;

M. Laurent Chardonnens et moi-même.

La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter, ce soir, afin de remplacer notre représentante à la Commission d'aménagement et de continuer la représentation féminine, Mme Martine Vorlet, notre ex présidente ayant déjà sévi au sein de cette Commission durant la législature précédente. J'ai le plaisir de la proposer en tant que candidate.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

Mme Martine Vorlet est élue membre de la Commission d'aménagement par acclamation.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous arrivons à l'ultime point de cette séance avec les divers. A qui puis-je raisonnablement donner la parole ? Mme Uehlinger.

Mme Uehlinger Marie-Lucie, Conseillère générale. Villarsympa existe depuis 5 ans à Villars-sur-Glâne et a formé une cinquantaine d'agents sympas. Le concept de « Communes sympas » a été élaboré dans le cadre de l'animation de la Commune de Marly et a essaimé dans plusieurs villes du Canton.

Aujourd'hui dans notre Commune, il représente un potentiel d'animatrices et d'animateurs provenant de divers quartiers qui peuvent concrétiser des projets d'intégration et de politique sociale.

Récemment, nous avons eu écho que Villarsympa allait disparaître de l'offre de la Commune. Nous aimerions savoir qu'en est-il au juste ?

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous informer sur les raisons qui ont conduit le Conseil Communal à renoncer au label Villarsympa. Nous allons y renoncer car nous avons envie de parcourir une autre voie. Il ne s'agit pas de la fin d'un projet mais plutôt le début d'un autre.

Cette renonciation s'insère dans une réflexion beaucoup plus globale de la nouvelle structure de mon dicastère et qui ne se limite pas uniquement au projet d'intégration mais qui touche aussi les projets d'animation et ceux concernant les générations. Je l'ai déjà mentionné auparavant, nous sommes dans une optique intergénérationnelle et interculturelle et non pas uniquement limitée à des secteurs étanches entre eux.

Nous avons été saisis de différentes initiatives concernant tous les secteurs de mon dicastère. Des projets individuels ou associatifs, des demandes de collaboration et de subvention venant de toute part. Comment faire face à tout cela ? Nous avons réfléchi pour définir une politique cohérente, la direction à suivre ainsi que les actions à mener et de quelle manière. Ceci nous a amené à élaborer un nouveau concept et à définir une nouvelle organisation à partir de 2018 qui a été soumise au Conseil communal.

Je compte d'ailleurs présenter en début d'année ce nouveau concept à la Commission de politique sociale du Conseil général afin qu'elle puisse nous donner des impulsions à ce sujet. Cette réflexion a pu être faite grâce à une personne que nous avons engagée et qui possède différentes compétences. Il s'agit de Mme Anne Liechti, Coordinatrice, présente dans cette salle et qui se tient à votre disposition à l'issue de cette séance. Ce sera l'occasion de faire de plus amples connaissances.

Mais revenons à l'historique. Pourquoi nous nous sommes penchés sur la question de Villarsympa ? Il faut savoir que lorsque le budget 2017 a été renvoyé, nous avons dû réfléchir à quelles dépenses nous pouvions engager. Il y avait une formation qui commençait en janvier 2017, à savoir la cinquième volée d'agents sympas. Je me suis posé la question de savoir si nous pouvions nous engager financièrement et la réponse était oui, car nous avons une convention avec l'Etrier, dirigé par M. Michel Favre, qui est à l'origine du projet Marly sympa et par la suite a été étendu à d'autres villes comme l'a mentionné Mme Uehlinger.

Le budget 2017 pour Villarsympa est de Fr. 23'000.00 et la formation d'agents sympas coûte globalement Fr. 15'500.00 soit les 2/3 du budget de Villarsympa. Il y avait aussi une clause dans la convention, la résiliation devait se faire avant la fin août pour l'année suivante.

Sur les 5 volées de formation, 48 agents ont été formés jusqu'ici. Aujourd'hui, on constate que seulement une quinzaine d'agents, toujours les mêmes, sont régulièrement actifs sur différents projets.

Le Conseil communal a demandé à mon dicastère de faire une analyse pour connaître ce que faisaient les agents sympas et de vérifier le retour sur investissement. Cette analyse a été faite au début de l'année et a été présentée au Conseil communal le 3 juillet 2017, c'est -à-dire juste avant la pause d'été.

Nous avons mis en avant les points forts de ce projet qui étaient que certains citoyens villarois ont démontré leur engagement pour la Commune. Un autre point avantageux, celui de la mise en réseau avec d'autres communes et d'évaluer des idées qui pourraient aussi s'appliquer dans notre Commune. Il y a aussi de beaux projets qui ont émergés comme le sentier des incroyables comestibles, les ruches, les boîtes à livres, les jardins partagés et d'autres encore.

Nous avons aussi pu constater que les formations ont été bien suivies par les personnes, mais qu'elles étaient centrées essentiellement sur l'être. Comment sommes-nous dans la société, quelle est notre rôle. Par contre, il manquait un élément important qui était le faire. Il n'y avait pas de volet dans la formation qui parlait de comment mettre sur pied un projet. Pour nous, c'était effectivement un point manquant.

L'autre problème, j'en ai déjà parlé, c'est presque toujours les mêmes personnes qui se sont engagées, les autres sont aux abonnés absents. Nous avons fait une petite enquête auprès des agents qui avaient proposés des projets. Certains d'entre eux, nous ont informés que non seulement, ils n'ont pas été encouragés voire accompagnés dans leur démarche, mais leurs projets n'auraient pas été retenus car ils ne rentraient pas nécessairement dans l'optique de la responsable du projet.

Un autre objectif du projet Villarsympa était défaillant. Ce projet devait permettre le relais entre les citoyens et les autorités communales et finalement, nous nous sommes rendu compte que cet aspect n'a pas été développé. Le seul moment de rencontre entre les autorités et les agents, c'était un apéritif à la remise des diplômes des nouveaux agents. Au dernier apéritif, il avait seulement les agents qui ont reçus leur diplôme, les autres étaient absents.

Après trois séances de la Commission Villarsympa, j'ai eu beaucoup de doute et je me suis posé la question de savoir si c'était le bon endroit pour développer de nouveaux projets concrets. Personnellement, j'ai eu un sentiment que ce n'étais pas le cas. On y faisait plus de la gestion et on tournait en rond.

Il faut savoir que la Commission Villarsympa était une sous-commission de celle de l'intégration des migrants qui ne s'est pas réunie depuis octobre 2015.

Après nos réflexions au niveau de mon dicastère, on a préféré plutôt réactiver la Commission de l'intégration des migrants et de l'appeler nouvellement la Commission des migrants, des générations et de l'animation qui couvrira de cette façon l'ensemble de mon dicastère. Les membres de cette Commission restent les mêmes. Ceux qui ont été désignés lors cette nouvelle législature.

Nous nous sommes également dit que la formation des personnes pouvait se faire à l'interne étant donné les compétences nouvellement acquises au niveau de mon dicastère.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Andina est-ce que j'ose vous demandez de conclure ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Finalement nous avons présenté toutes ces réflexions au Conseil communal le 3 juillet 2017 avec 2 variantes, une avec Villarsympa et une autre sans Villarsympa. Le Conseil communal a décidé de choisir la variante sans Villarsympa.

Je conçois que la communication n'a pas été optimale mais nous avons invité tous les agents sympas ainsi que les membres de la Commission le 29 août 2017, dans cette même salle, pour les informer. J'admets que la communication au niveau du Conseil général a été inexistante. Cette décision a été prise juste avant l'été et il n'y avait pas de séance prévue. Je m'en excuse et il est vrai que nous aurions pu faire une communication écrite.

En conclusion, nous renonçons au label Villarsympa, mais cela ne veut pas dire que nous allons abandonner les projets qui ont fait leur preuve, ni la quinzaine de personnes qui sont là et se donnent pour notre Commune. Nous allons inviter ces personnes au mois de novembre pour discuter de la suite et voir comment poursuivre les activités mises en place.

Il ne s'agit pas de la fin d'un projet mais le début d'un autre beaucoup plus global destiné à améliorer, à notre avis, la cohésion sociale.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Uehlinger est-ce que la réponse vous a satisfaite ?

Mme Uehlinger Marie-Lucie, Conseillère générale. Il reste la question par rapport à la formation. J'ai de la peine à m'imaginer qu'une formation puisse être mise sur pieds à l'interne et soit moins chère qu'un concept vendu et déjà utilisé par un grand nombre de communes.

C'est un concept qui est bien rodé et le mettre sur pieds vous-mêmes, j'ai de la peine à voir où sera l'économie.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Il s'agit d'utiliser cette formation à bon escient dans des projets concrets et surtout les projets où il y aura besoin d'une formation qui pourra être donnée, la plus part du temps, en interne.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Ce que je ne comprends pas dans ce dossier contrairement à d'autres, c'est que nous avons des commissions du Conseil général. Pourquoi ne pas les consulter ? Notamment à ce sujet. Les discussions que nous avons maintenant pourraient être approfondies au sein des commissions car nous n'avons pas le temps de le faire au sein du Conseil général. Pourquoi cela ne se fait jamais ?

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Il est vrai que nous avons été un peu vite dans cette décision mais il y avait urgence par rapport à la dénonciation de la convention. Il est clair que nous aurions encore pu discuter longtemps sur cette question mais l'Exécutif est aussi là pour prendre des décisions et il l'a prise en toute connaissance de cause. Nous allons certainement faire le tour des commissions notamment la Commission de politique sociale car nous voulons collaborer pour la mise sur pieds de ce nouveau concept.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres divers ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Comme vous le savez, il incombe à la vice-présidence d'organiser la sortie du Conseil général.

Cette année, nous ferons une sortie un peu moins dans l'univers de la précision et du luxe que celle de l'année dernière. En effet, nous aurons une petite balade éducative à la découverte des chantiers des écoles du Platy et de Cormanon, avant de prendre l'apéritif dans les locaux de notre nouvelle administration communale. Vous trouverez toutes les informations dans l'enveloppe que vous pourrez venir chercher ici après la séance.

Je tiens à remercier l'administration communale pour sa diligence ainsi que Mme Duvoisin du Service technique. Je vous dis : n'oubliez pas de vous inscrire et je me réjouis de vous retrouver le 4 novembre pour cette sortie.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci M. Eugster. Nous nous réjouissons de conclure la visite par l'administration qui était une proposition du Bureau avant que vous n'y siégez.

Ainsi je peux clore cette séance du 5 octobre 2017, il est 22h27. Vous pouvez prendre part à l'apéritif qui va être servi incessamment sous peu. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 27.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



La Présidente

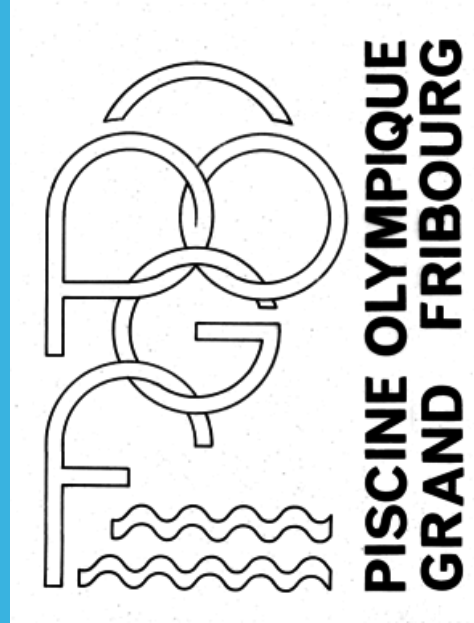


Pascale SPICHER

PISCINE OLYMPIQUE DU GRAND-FRIBOURG

CONSEIL GÉNÉRAL VSG 5.10.2017

www.pogf.ch



© POGF

UN PROJET DE SANTE PUBLIQUE

- Concept unique en Suisse
- Multifonctionnel, modulaire
- A mi-chemin entre bassin traditionnel et parc ludique

- Etudié comme modèle d'efficience énergétique par Groupe E Greenwatt SA
- Bâtiment Minergie permettant de réduire les charges d'exploitation
- Partenaires locaux
- Charpente en bois suisse (fribourgeois) certifié
- 2 ans de travail, 3 pour l'architecte (à bien plaisir)

- Soutenu par swiss swimming, le Canton, la Préfecture et le Conseil communal de Villars-sur-Glâne
- Attendu par la population depuis 40 ans

MODULARITÉ



Photos Myrtha Pools -
Uster

PROGRAMME

UNE PISCINE POUR TOUS – A TOUT MOMENT DES LIGNES POUR LE PUBLIC

Il est aujourd'hui possible de proposer une typologie des pratiques de la natation selon cinq motivations :

- **Enseignement obligatoire** : Celui-ci découle de la loi scolaire qui impose 3 heures hebdomadaires d'éducation physique dans le programme scolaire, dont une heure de natation. Le potentiel du district de la Sarine représente 683 classes.
- **Compétition** : C'est la pratique la plus connue de l'univers sportif, mais la moins importante quantitativement;
- **Activités de perfectionnement** : Elles sont fondées sur le projet personnel de maîtriser les techniques aux différents niveaux de compétences (du débutant au compétiteur) ; la participation associative est fréquente mais pas nécessaire ;
- **Activités de forme** : Plus nombreuses et plus récentes, elles sont fondées sur un projet personnel qui porte sur l'entretien et l'esthétique du corps. Dans ce concept, challenge et défi se substituent à la compétition ;
- **Activités de détente** : Elles viennent compenser les effets de la fatigue et du stress quotidiens.

-> **SEULE une piscine de 50 mètres permet de répondre à tous ces besoins!**





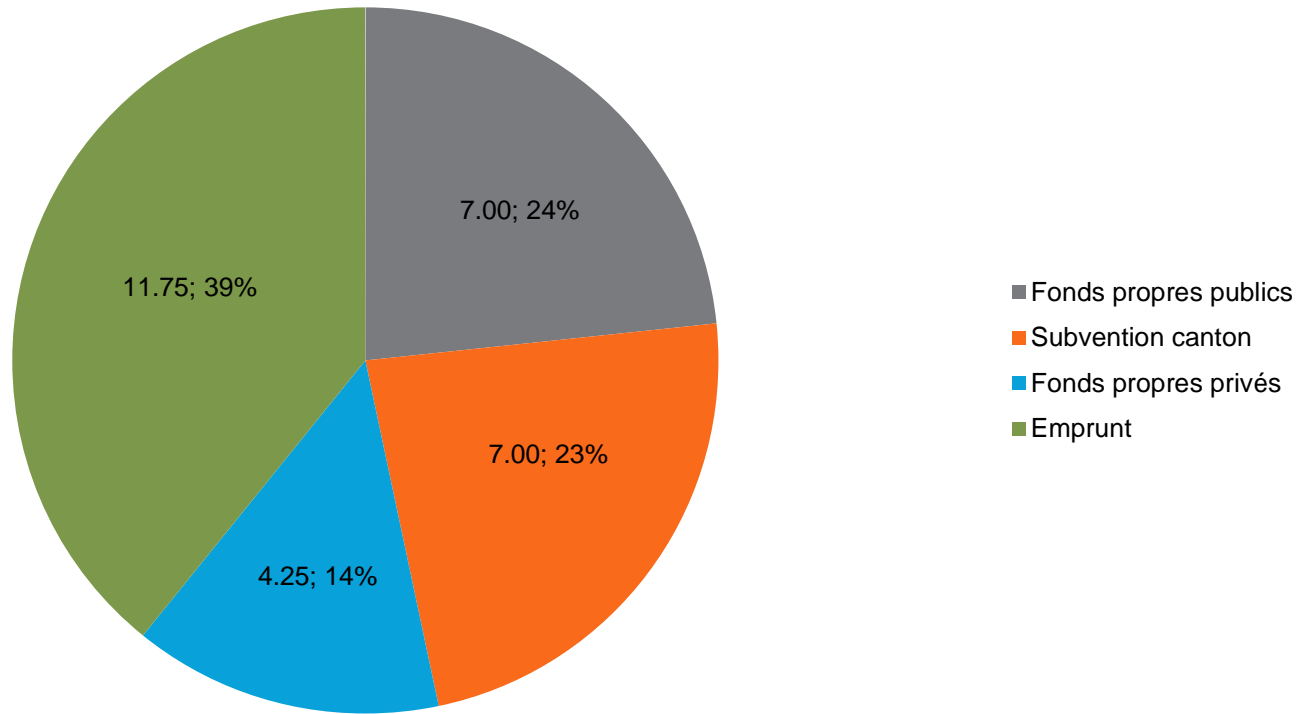
FINANCEMENT CONSTRUCTION (JUILLET 2017)

EN MCHF

Fonds Propres publics		7,00
▪ Terrain	5,00	
▪ Participations collectivités	2,00	
Subvention cantonale	7,00	
Fonds Propres privés	4,25	
▪ Solaire photovoltaïque	0,75	
▪ Dons, financement participatifs	1,50	
▪ Brand / nom	2,00	
Hypothèques - Emprunt		11,75
TOTAL		30,00

Subventionnement cantonal acquis - correspondant aux montants des collectivités publiques

Financement 30 Millions



HYPOTHÈSES DE TRAVAIL - EXPLOITATION

Dans notre analyse de marché, nous ciblons toujours les 5 groupes d'utilisateurs :

- Utilisateurs écoles obligatoires (EE, EP) (25% des utilisateurs) : Marché accessible environ 200 / 683 classes EP (+ CO)
- Utilisateurs club / Associations / UNI (25% des utilisateurs) : Marché accessible environ 1000 membres de clubs (y.c. swiss swimming).
- Autres utilisateurs (50%) :
 - population de 100'000, potentiel 700'000 entrées
 - 5 % de la population prennent un abonnement
 - Cours Aqua
 - Détente SPA, Fitness

Soit un potentiel de recettes annuelles de CHF 3'300'000, qui se décomposent comme suit pour les cinq groupes d'utilisateurs précités :

- **Utilisateurs écoles obligatoires : CHF 300'000, soit CHF 1'500 par classe, par an**
- **Utilisateurs club / Associations / UNI : CHF 500'000,**
- **Autres utilisateurs : CHF 2'500'000**

STRUCTURE JURIDIQUE

Association POGF - Soutien des membres

Société immobilière POGF (SA) - Droit de superficie / Subventions
Association POGF (1/3) + Partenaires privés (1/3) + Partenaires publics (1/3)

Société pour l'exploitation (SA): POGF et/ou BPM Sports GmbH

CHANCES ET RISQUES

POGF offre des installations uniques dans le canton et même au-delà des frontières cantonales.

- Son intégration dans un centre sportif (terrain synthétique pour le football – halle polyvalente permettant la pratique du basket, du futsal et autres sports – un dojo pour la pratique du judo), des infrastructures de protection civile (400 places en dortoir), la proximité d'une cafétéria au foyer des Préalpes, donnent tous les atouts pour une exploitation optimale.
- Le dimensionnement des installations permettra une utilisation pour le public en tout temps.
- Financièrement, la société d'exploitation permet, dès la première année, de dégager un cashflow positif.
- Un partenariat avec BPM Sports GmbH pour l'exploitation est envisagé
- Le partenariat signé avec Groupe E Greenwatt SA et Groupe E SA est une garantie de durabilité
- L'équipe POGF et ses partenaires font valoir une grande motivation pour le succès de cette entreprise.

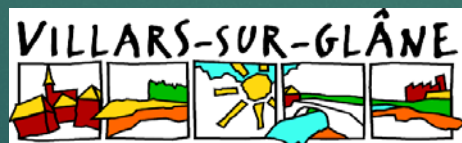
La construction d'autres piscines est certes un risque. Toutefois, les nouvelles installations en concurrence (bassin de 25 mètres) souffriront d'un conflit entre les divers groupes d'utilisateurs.

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES

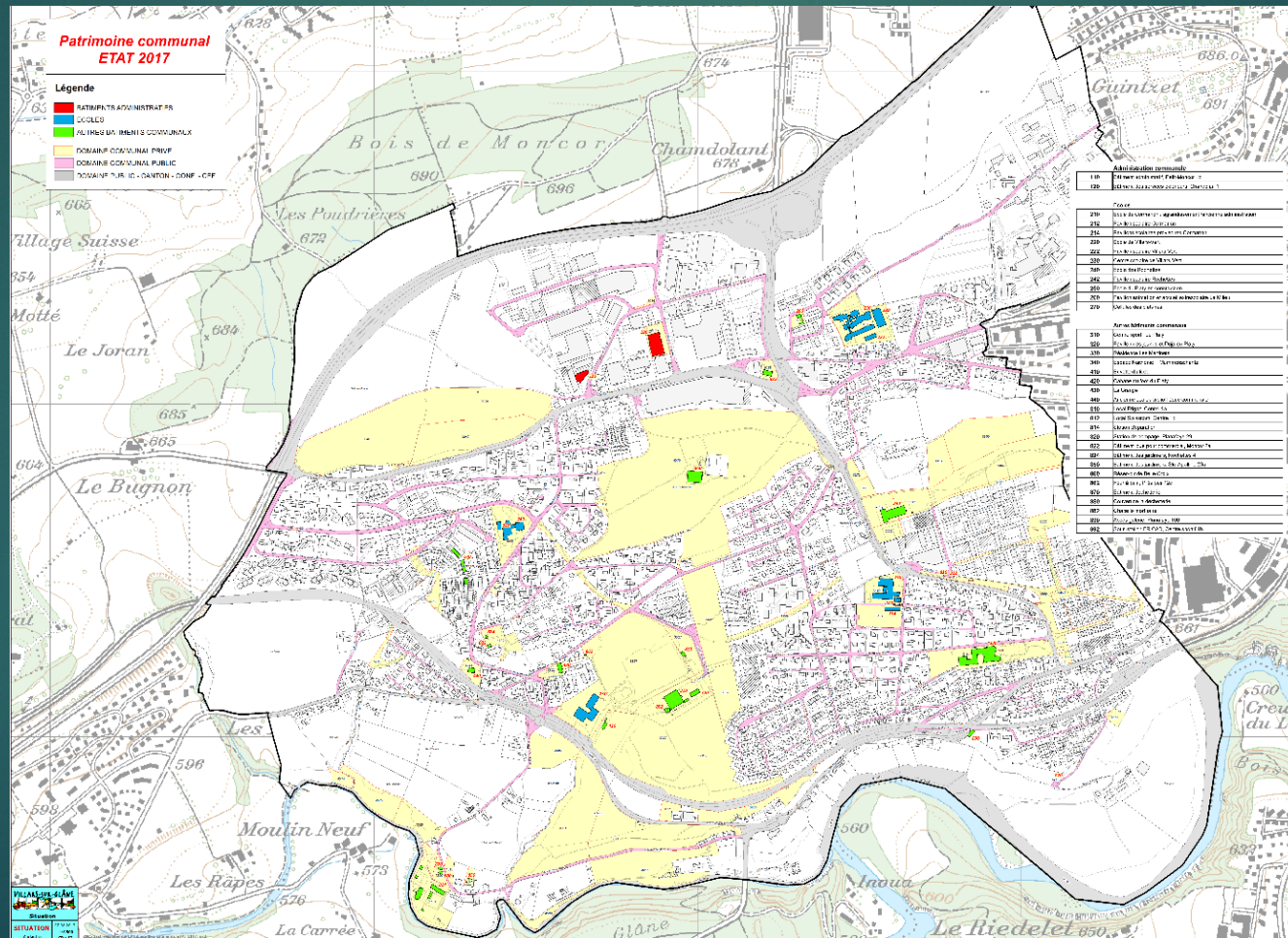


INVENTAIRE DU PARC IMMOBILIER DE LA COMMUNE ET STRATEGIE POUR UNE GESTION DE L'IMMOBILIER A LONG TERME

REPONSE AU POSTULAT



1. Quels sont les immeubles et les terrains appartenant à la Commune ?



Désignation	Adresse	Année de construction/ rénovation	Etat
Bâtiments à usage administratif			
Bâtiment administratif (2'100 m2 utilisés- réserve 880 m2) (Conseil communal, Secrétariat communal, Service social, Service des curatelles, Service des écoles, Contrôle des habitants, Réception principale et Acopol	Petit-Moncor 1b	1992/2017	ok+rénovation 2ème étage
du feu (garage + dépôts 2'900 m2 / administratif utilisés 1'479 m2 - réserve 155 m2). Déménagement des Services techniques prévu à Petit-Moncor 1b	Chandolan 1	2001	ok
Bâtiments scolaires			
Ecole de Cormanon	Berra 2	1965/1968/1975/ 2017	Rénovation en cours
Ecole de Villars-Vert	Villars-Vert 48-48a-50	1995	ok
Centre scolaire de Villars-Vert	Villars-Vert 42-42a-42b-44-46	1975/2010	Envelop. rénovée / Toiture à refaire
Ecole des Rochettes	Soleil 10	1985/1992	ok
Ecole du Platy	Allée du Château 11-13-15	2019	En construction
Pavillon animation et accueil extrascolaire Le Milieu	Villars-Vert 26	2005	ok
Cellules des platanes	Rue des Platanes 7-9-11-13-15- 19-21-23-25-27-29-33-35-37	2006	ok
Equipements et infrastructures culturels, sportifs et de santé			
Centre sportif	Centre-Sportif 1	1984/2014	Envelop. rénovée
Pavillon des jeunes et Dojo	Centre-Sportif 1a	2004	ok
Résidence Les Martinets	Martinets 10	1989/2016	ok
Espace Nuithonie + Mummenschantz	Centre 7-9	2004/2012	Salle Mummenschantz à rénover

Désignation	Adresse	Année de construction/ rénovation	Etat
Salles de société, cabanes, refuges			
Buvette du foot	Centre-Sportif 3	2006	ok
Cabane du foot du Platy	Préalpes 100		Moyen, envisager une réfection ou un remplacement
La Grange	Fontaine 1	1999	ok
Ancienne école / bibliothèque communale	Eglise 7	1909/1988/2016	Rénovations intérieures à moyen terme
Parkings sur domaine public			
Centre sportif			
Platy			
Protection civile			
Centre-Sportif	Centre-Sportif 1		
Divers			
Station d'épuration	Ste-Appoline 20-a-b-c-d-f	1981	ok
Station de pompage	Planafaye 29	1987	
Bâtiment loué pour commercial	Rte de Moncor 2a	1975	A démolir
Bâtiment des jardiniers	Rochettes 4	1984	ok
Bâtiment des jardiniers	Ste-Apolline 23a		ok
Réservoir de Belle-Croix	Belle-Croix 3	1975	ok
Four à pain	Préalpes 12c		A rénover
Bâtiment déchetterie	Ste-Apolline 12		A démolir
Couvert de la déchetterie	Ste-Apolline 12a	2016	ok
Chapelle mortuaire	Eglise 4	1980	ok
Accès galerie	Planafaye 100	1997	ok
Sous-station FRICAD	Rte Centre sportif 1b	2015	ok

2. Où se situent les services de la commune et leurs différents lieux de travail ?

- ▶ Réponse sur la carte.
- ▶ Commentaires :
- ▶ La Commune a acquis et rénové le bâtiment sis à la route du Petit-Moncor 1b pour y loger son administration (Conseil communal, Secrétariat communal, Service social, Service des curatelles, Service des écoles, Réception principale et Contrôle des habitants, Acopol).
- ▶ Les locataires du 2ème étage ayant donné leur congé pour la fin de l'année, le Conseil communal étudie la possibilité d'accueillir également les Services techniques dans le bâtiment de Petit-Moncor 1b, cela permettant d'améliorer les synergies entre les services ainsi que de faciliter les liaisons informatiques. Un message sera présenté en ce sens au Conseil général prochainement.
- ▶ Ainsi, il ne restera à la route de Chandolan 1 plus que les Services extérieurs, en lien avec les pompiers. Les Services extérieurs bénéficient encore aux Rochettes 4 et à Ste-Apolline 12a de surfaces pour l'entreposage de matériel et machines.
- ▶ L'étage occupé par les Services techniques sera proposé à la location.

3. Quelles sont les surfaces immobilières utilisées par chacun de ces services ? Quels sont leurs besoins actuels et futurs ?

- ▶ La répartition des surfaces par service a tenu compte des besoins de chacun, mais permet également d'absorber une augmentation de personnel à moyen terme.
- ▶ Les surfaces utilisées par l'administration communale à la route du Petit-Moncor 1b représentent 2'100 m², le 2^{ème} étage à disposition depuis 2018 a, quant à lui, une surface de 880 m². Actuellement, les Services techniques occupent une surface de 720 m² à la route de Chandolan 1.

4. Stratégie du parc immobilier?

4.1 Les écoles

- ▶ Actuellement environ 1'100 élèves répartis sur 3 sites.
- ▶ Pour la rentrée 2019/2020, les élèves seront répartis sur 4 sites en déchargeant les écoles de Cormanon et des Rochettes. La nouvelle école du Platy prévoit la construction de 12 salles de classes primaires et 3 salles de classes enfantines (300 à 380 élèves).
- ▶ Selon le rapport du Service cantonal de la statistique établi en 2013, les projections des effectifs scolaires pour 2025 se situent entre 1'400 et 1'600 enfants (4-12 ans). Ces projections tiennent compte des nouveaux quartiers, y compris le quartier du Corset.
- ▶ Avec les démarches entreprises sur Cormanon et le Platy, les besoins sont couverts pour les 10 prochaines années. Avec l'ouverture de la nouvelle école du Platy, les pavillons provisoires situés au Sud du chemin des Ecoles devront être supprimés. Leur déplacement ou vente devront être analysés dans le courant 2018.

4.2 Accueil extra-scolaire

- ▶ La Commune a profité des projets scolaires de Cormanon et du Platy pour réaliser des structures AES pouvant accueillir les enfants en prenant en compte l'évolution démographique.

4.3 Animation

- ▶ En plus du pavillon Le Milieu et du pavillon des jeunes du Platy, l'animation a également ouvert une antenne dans le quartier des Dailles (rue des Platanes) et profitera de la nouvelle infrastructure de la grande salle de Cormanon.

4.4 Equipements sportifs

- ▶ La Commune compte une des rares salles triples du Canton, ainsi qu'une salle double à Villars-Vert et une salle simple aux Rochettes. Dès le printemps 2018, la nouvelle salle de sport de Cormanon sera à disposition. Dès l'été 2019, une salle double sera à disposition dans la nouvelle école du Platy. Ces salles permettront de répondre aux besoins scolaires mais également aux besoins des clubs de Villars avec lesquels une nouvelle répartition sera mise en place.
- ▶ La réalisation du terrain synthétique a permis de répondre aux besoins du foot.
- ▶ Défis :
- ▶ Notre zone sportive du Platy mérite une analyse en profondeur pour le moyen/long terme
 - Mobilité douce
 - PISCINE ???

4.5 Bibliothèque

- ▶ Défi : A quand une bibliothèque communale digne de notre Commune ?
- ▶ La bibliothèque actuelle ne permet pas de développer l'accueil de la population. Le Conseil communal analyse actuellement plusieurs variantes afin de rationaliser le fonctionnement tout en améliorant l'offre. Une fois définie, la proposition du Conseil communal sera soumise au Conseil général.

4.6 Déchetterie

- ▶ Un couvert a été réalisé afin d'améliorer les conditions de travail des employés communaux.
- ▶ A moyen terme, il est prévu de démolir la fermette dont la rénovation n'est pas utile et serait coûteuse. Seule la réalisation d'un bureau pour les employés communaux est nécessaire ; à définir encore sous quelle forme (plusieurs variantes sont à l'étude).
- ▶ Développement des déchetteries de quartier ?

Conclusion

- ▶ On peut relever que les besoins scolaires, parascolaires et administratifs sont couverts et que les structures en place permettent d'absorber le développement de la Commune à moyen terme.
- ▶ Les besoins sportifs et culturels (bibliothèque) ne sont que partiellement couverts; des analyses sont en cours ou doivent être envisagées.
- ▶ Avec le projet de fusion, l'investissement nécessaire pour développer une stratégie généralisée plus précise semble prématurée.

MERCI DE VOTRE ATTENTION